

# Les Moutiers EN RETZ

*La mer à la campagne*

**ÉTÉ  
2019**



[www.mairie-lesmoutiersenretz.fr](http://www.mairie-lesmoutiersenretz.fr)

# LA Fab'RIC

Restaurant - Bar - Lounge

02 40 64 26 53  
restaurantlafabric@gmail.com



Route Verte / Domaine du Collet / 44760 LES MOUTIERS EN RETZ



Le Moulin des Tréans  
Chambres d'hôtes  
*La campagne en bord de mer*

Renseignements :  
02 51 18 74 52   
lemoulindestreans@outlook.fr

Chemin des Tréans - 44760 LES MOUTIERS EN RETZ



Pépinière Paysagiste  
**Atlantic Jardin**

Pépinière - Laurent Trouillard | Paysagiste - Fabrice Dousset  
port. 06 61 03 31 02 | port. 06 99 54 19 70  
arbres, arbustes, palmiers, fruitiers | création, entretien, dallage, éclairage...

La Rairie - 44760 Les Moutiers en Retz  
Tél. 02 40 21 93 96 - [www.atlanticjardin-pepinieres.fr](http://www.atlanticjardin-pepinieres.fr)



Le spécialiste des mèches, balayages et couleurs

NOUVEAU COLORATION 100% VÉGÉTALE !

LES MOUTIERS 02 40 64 66 96 • LA BERNERIE 02 40 82 71 03  
PORNIC 02 40 82 01 21 • LE CLION SUR MER 02 40 64 61 31



Agence immobilière  
20 bis rue du Prieuré  
44760 LES MOUTIERS EN RETZ

Sandra OLLIVIER | Karine LAROCHE  
06 60 22 68 77 | 06 50 71 16 60  
sandra.ollivier444@hotmail.fr | karine.laroche@outlook.fr

[www.immollivier.com](http://www.immollivier.com)

Boucherie - Charcuterie - Traiteur



**FURET Père & Fils**  
Laurent et Jonathan

Charcuterie à l'ancienne,  
Boudins, Andouillettes,  
Rillettes, Rillons...

5 place de l'Eglise Madame  
44760 Les Moutiers en Retz **02 40 82 72 31**

**POISSONNERIE**  
Des Moutiers



Spécialiste des produits côtiers

Ouvert toute l'année

Présent sur les marchés toute l'année de :  
Le Bernerie, Pornic, La Birochère

8 place de l'Eglise  
44760 LES MOUTIERS EN RETZ  
Tél. 02 40 64 69 46



## Chères Monastériennes, Chers Monastériens,

Notre commune a repris ses habits d'été après une saison printanière déjà riche en activités.

Le traditionnel podium est en place prêt à accueillir de nombreux concerts. La commission animation a veillé à tenir compte de l'appréciation portée sur le programme des années précédentes pour répondre au mieux à vos attentes.

La bibliothèque municipale peut aujourd'hui développer l'ensemble de ses activités dans un espace plus adapté notamment aux nombreuses conférences, ateliers et animations qui s'y déroulent. Je tiens à saluer le dynamisme des bénévoles qui font tout pour que cet équipement culturel soit attractif.

La nouvelle Maison des Associations qui jouxte la Poste, bénéficie d'un accès adapté aux personnes à mobilité réduite et dispose d'une salle de réunion qui peut aussi être utilisée pour des expositions notamment par les associations dont les activités s'y déroulent régulièrement.

L'environnement de la salle Jean Varnier, autre équipement communal très utilisé par nos associations, sera aussi progressivement amélioré notamment au niveau du parking devenu très inconfortable l'hiver.

La poursuite des améliorations de l'état des routes communales se déroule conformément au programme pluriannuel défini en début de mandature. Les travaux débiteront en septembre période plus propice à l'élaboration des produits bitumineux. La commission en charge de ce dossier a dû établir des priorités tenant compte des exigences de sécurisation et des contraintes budgétaires. Les dispositifs destinés à faire respecter les limitations de vitesse ont un coût qui diminue d'autant la capacité d'intervention globale sur nos voiries.

En ce début de saison je souhaite saluer le dynamisme des commerçants, des professionnels du tourisme, des acteurs économiques dans leur ensemble et de nos associations toujours aussi actives et nombreuses. Je tiens à remercier tout particulièrement les associations qui se sont mobilisées ces dernières années pour contribuer à la diversification des animations des « temps activités périscolaires ».

A vous toutes et à vous tous, je souhaite un très bel été 2019.

Pascale Briand, Maire



Revue municipale N° 140  
ISSN 1269-5882 - Dépôt légal : Juin 2019  
Tirage : 1500 exemplaires  
Directrice de la publication : Pascale Briand  
Rédaction : commission Information  
Réalisation : Editions Offset 5  
Crédit photos : mairie des Moutiers en Retz,  
Association D'clic en Retz,  
www.mairie-lesmoutiersenretz.fr

## SOMMAIRE

■ Rétrospective.....	p.2
■ L'actualité des élus et des services.....	p.5
■ Histoire-Patrimoine.....	p.26
■ La parole aux plus jeunes.....	p.28
■ Le coin bibliothèque.....	p.31
■ Dossier.....	p.32
■ Du côté des associations.....	p.36
■ Agenda.....	p.40

# Rétrospective



*Exposition 4zart*



*Visite Hôtel du département*



*Carnaval*



*Sortie en Forêt*



*Carnaval*



9 avril 2019



Ramassage des déchets



Inauguration Bibliothèque

9 avril 2019



Ramassage des déchets



Cérémonie

15 juin 2019

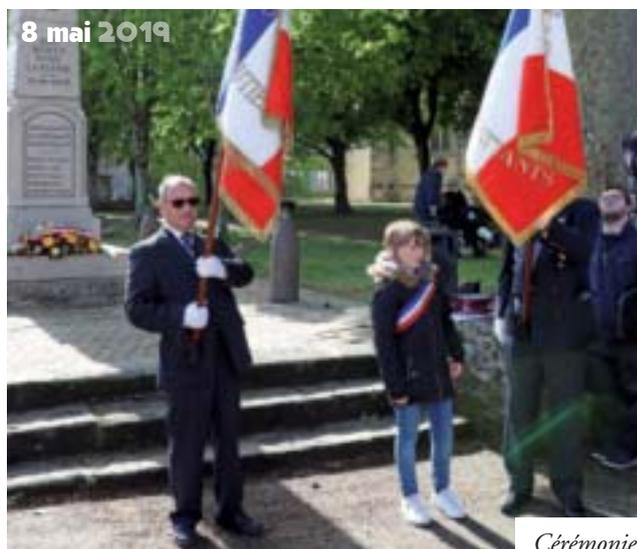


Les Olympiades



Inauguration Maison des Associations

8 mai 2019



Cérémonie

La Cave Saint Bernard **Ambiance Bistrot, Cave!**  
**BAR À VINS**  
 Grands vins de France, régionaux...  
 Grands whiskies - bières belges



**OUVERT 7j/7**  
 En JUILLET et AOÛT

Ouverture du mardi au samedi 10h-15h & 17h-22h  
 Dimanche jusqu'à 15h.

Lauréat  
 CCI Saint-Nazaire  
 mon commerce

**09 86 29 35 85 / 06 15 96 37 78**  
 5<sup>Ter</sup> place de l'Eglise Madame - 44760 LES MOUTIERS EN RETZ

**Proxi SUPER**

**OUVERT 7j/7**

Distributeur PAIN 24h/24

**02 51 74 61 88**  
 Les Moutiers en Retz

du lundi au vendredi: 9h-12h30 et 16h-19h30  
 Samedi: 9h-13h et 16h-19h30 - Dimanche: 9h-13h  
 Juillet et Août: 8h30 à 20h SANS INTERRUPTION

**BAR \* TERRASSE \* OUVERT À L'ANNÉE**  
**RESTAURANT TRADITIONNEL**

SPÉCIALITÉS  
 GRENOUILLES ET ANGIUILLES  
 FRITES MAISON  
 FRUITS DE MER

JOURNÉE À THÈME  
 LE VENDREDI

Le Port du Collet  
 44760 Les Moutiers-en-Retz  
 ☎ 02 40 21 10 27  
 WWW.LECLUSIER.COM



**Centre Hippique de la Mer**

Brigitte GUILLOU

38 route du Collet - 44760 Les Moutiers en Retz  
**Tél. 02 40 64 64 51 - Port. 06 80 84 27 12**

Equitation - Chevaux et poneys - Stages - Cours - Promenades et randonnées

centrehippiquedelamer@orange.fr  
 www.centrehippiquedelamer.ffe.com




**MAISON DE LA PRESSE** Fred & Céline



9 place de l'Eglise  
 Les Moutiers en Retz **02 40 82 72 08**

**Les Délices de l'Air Marin**

Glaces, Sorbets, desserts glacés,  
 yaourts, lait cru, fabriqués à la ferme

Vente directe ! Magasin à la ferme

Gwendoline ROCHER - **06 32 50 54 80**  
**GAEC L'AIR MARIN - 2 bis, La Fradouillère**  
 44760 LES MOUTIERS EN RETZ  
 delicesairmarin@orange.fr - [www.delicesairmarin.com](http://www.delicesairmarin.com)




**Ets Yvan Avril**  
 Ostréiculteur - Expéditeur

Le Port du Collet  
 44760 Les Moutiers en Retz  
**Tél. 02 40 21 44 21**  
 Email : avril.huitres@orange.fr

**Vente Huîtres 24h/24**

**Vente d'huîtres et de moules**

Juillet et Août **en magasin** Septembre à Juin  
 Lundi au dimanche 9h à 12h et de 16h à 19h  
 Lundi au vendredi 9h à 12h et de 13h30 à 17h30  
 Samedi et dimanche 9h30 à 12h



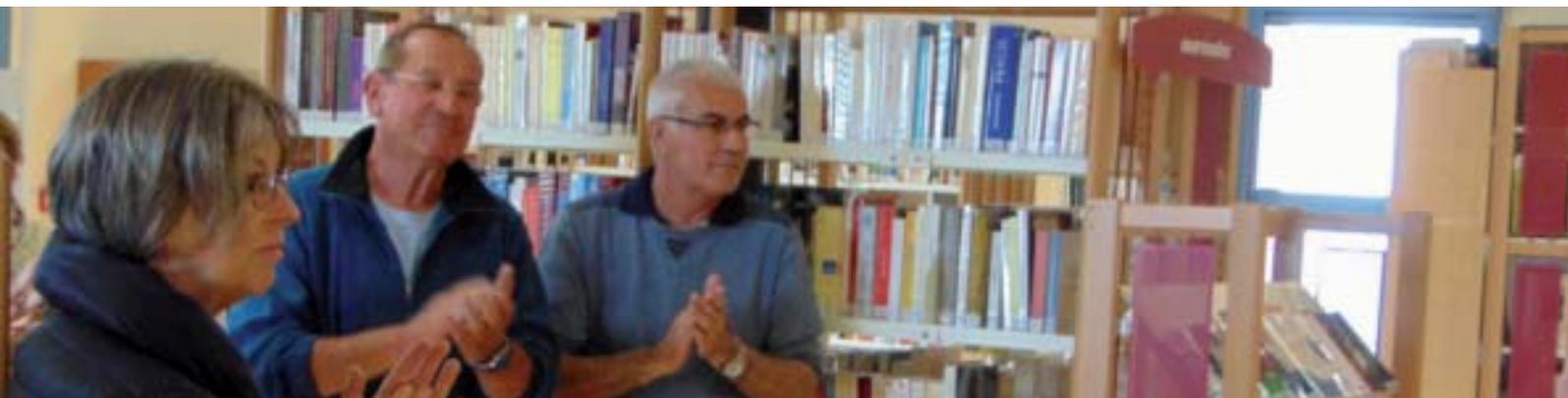
**ARTISAN BOULANGER • PÂTISSIER**

Nathalie et James Mellerin

**02 40 82 75 47**

11, rue de l'Abbé Baconnais - 44760 LES MOUTIERS EN RETZ





## Inauguration de la Bibliothèque après les travaux d'agrandissement

Très attendue par les bénévoles, les lecteurs et les auditeurs de la bibliothèque municipale Raymond Devos, l'intégration de la salle des Magiciens à la bibliothèque municipale offre un espace adapté aux nombreuses activités qui, au-delà du prêt de livres, font de notre bibliothèque un pôle particulièrement animé de la commune.

## Inauguration de la Maison des Associations



A côté de la poste, la maison de Madame Camille Loquet que la commune avait achetée en viager sous le mandat de Monsieur Jean Guillot, a été restaurée et adaptée aux besoins des associations et tout particulièrement de celles qui se réunissaient précédemment dans la salle des Magiciens aujourd'hui intégrée à la bibliothèque. La salle

des Associations a été baptisée salle Jean-Yves Jaunet, en l'honneur de notre ami, conseiller municipal, correspondant défense qui a œuvré grandement pour notre commune et ses administrés. Jean-Yves était parent de Madame Loquet. Comme lui, elle était attachée à notre commune à laquelle elle a légué son patrimoine immobilier.

## Restauration de la zone aquacole de Lyarne

En 1978 le conseil municipal, sous l'égide de Monsieur PERRODEAU alors maire de la commune, décide la création d'une zone aquacole sur des anciennes salines abandonnées. Après l'achat des terrains pour une surface de 17 ha environ, l'autorisation d'exploiter est donnée par la préfecture en 1984. Le lotissement ainsi créé comportait une partie composée de bâtiments pour le travail des coquillages et, bien sûr, une grande partie de marais et étiers d'eau salée.

Au fil du temps les étiers et réserves d'eau s'ensavent. Il devint nécessaire de procéder à un curage important.

En 2014 la nouvelle équipe municipale, reconnaissant l'importance de ce poumon économique de la commune, décide,

en accord avec l'association syndicale de Lyarne, de projeter de grands travaux de restauration pour apporter aux exploitants un plus grand confort dans leur outil de travail mais aussi un accueil plus avenant pour la clientèle de plus en plus nombreuse.

Après 4 années de recherches de solutions et de subventions, avec l'aide de la Chambre régionale de la conchyliculture Fonds européens pour les affaires de la mer et de la pêche (FEAMP), de la région, du département, du syndicat des marais, de l'association de Lyarne et de la commune, les travaux ont pu commencer dès le mois de juin 2018 profitant d'un été exceptionnel. Le curage des étiers et le nettoyage de la grande réserve d'eau salée ont permis à celle-ci de retrouver sa capacité de

stockage de 20 000 m<sup>3</sup>. Les réserves d'eau pluviale, d'électricité, ainsi que la route desservant les cabanes ont été refaites. Devant cet élan de rénovation, nos ostréiculteurs exploitants ont repeint leurs établissements.

Le coût de l'opération s'élève à 470000 € (Région FEDER, Département, Communauté d'agglomération, commune...).

L'inauguration de la zone après travaux a eu lieu le samedi 13 avril 2019 en présence des financeurs et des élus.

Aujourd'hui, les ostréiculteurs de la zone aquacole proposent des produits en vente directe dans un cadre très accueillant.



## Une programmation tout en couleur

L'orchestre VINYLE IDYLLE lancera la saison estivale 2019 en animant le bal populaire du 13 juillet. Durant la soirée, la retraite aux flambeaux précédée de la fanfare des JEUNES DE BOURGNEUF vous conduira

jusqu'au pas de tir du feu d'artifice. La société HTP, dont vous appréciez, la prestation depuis plusieurs années, nous fera bénéficier de ses talents pyrotechniques.

Le mercredi 17 juillet et le jeudi 15 août, petits et grands pourront découvrir et s'essayer aux différents jeux en bois « grand format » proposés par « Sur la Route du Jeu ».

COLNY animera le marché du 15 août avec son orgue de Barbarie et proposera aux enfants maquillages et sculptures sur ballons dans l'après-midi.

Que vous soyez amateurs de rock, de musiques mexicaines, de jazz, de blues, de chansons françaises ou anglo-saxonnes, JEWLY (20 juillet), PALOMA NEGRA (27 juillet), TUBES&CLOUS (03 août), Isabelle THULEAU et Alain RENARD (10 août), ZICALILIE (17 août), TAKE YOUR TIME (24 août), mettront

tout en œuvre pour faire de vos soirées un moment de divertissement intense et fort agréable.

Les animations se dérouleront sur la place de l'église Madame ou dans le jardin de la mairie.

Le Guide des Festivités 2019 vous permet de retrouver l'ensemble des manifestations estivales, qu'elles soient communales ou associatives. Vous pouvez vous le procurer à la mairie, à l'office de tourisme, à la poste et chez nos commerçants.



© Emmanuel Vierege



## Les Farfadets s'invitent en Vendée

Pour la seconde année, le centre municipal de loisirs « Les Farfadets » a organisé un séjour durant les vacances de printemps.

Lors d'un court séjour, du 15 avril au 17 avril, les quinze enfants du CP au CE2 ont pu profiter du cadre idyllique du centre d'hébergement « Les Amarres », situé à 15 mètres de la plage de Saint-Gilles-Croix-De-Vie.

Organisé autour d'un projet centré sur la nature et l'aventure, le voyage des Farfadets leur a permis de s'initier au poney, de découvrir l'accrobranche, ou de fabriquer des cerfs-volants, en profitant pleinement du cadre naturel de la région.

Un voyage riche en découvertes, en émotions et en partages entre enfants, animateurs et intervenants pour de joyeux souvenirs...







## Délibérations du conseil municipal (extraits)

**DU 3 DÉCEMBRE 2018**

### **I - COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU MAIRE**

#### **1.1 - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

Monsieur Patrick BERNIER, Premier Adjoint, présente les renoncements au Droit de Préemption Urbain exercés en Octobre et Novembre 2018.

Le Conseil Municipal en prend acte.

#### **1.2 - ACCEPTION LEGS DE MADAME AIMÉE PEDEAU SANS CONDITION NI CHARGES**

Par délibération du 7 Avril 2014, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

Par décision n° 08-07-18 du 12 Juillet 2018, Madame le Maire a accepté le legs à hauteur de 33 000 €.

L'Assemblée est avisée qu'une nouvelle décision a dû être prise car le montant du legs de Madame Aimée PEDEAU s'élève à 7 096 € (les 33 000 € correspondant au montant total du contrat d'assurance vie à partager entre tous les bénéficiaires).

### **II - AFFAIRES FINANCIÈRES**

#### **2.1 - RÉVISION DES TARIFS MUNICIPAUX**

##### **2.1.1 - Divers tarifs, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019**

Pour 2019, Madame le Maire souhaite la poursuite de la simplification de la tarification et de la limitation de l'augmentation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE de ne pas revaloriser les divers tarifs municipaux, pour 2019.**

##### **2.1.2 - Tarifs Salle Polyvalente Jean Varnier - Années 2019 et 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE d'étendre les tarifs pratiqués pour les « associations communales » aux associations intercommunales situées dans le périmètre de Pornic Agglo Pays de Retz et aux associations de Villeneuve en Retz.**

**Les demandes des associations communales restent prioritaires.**

#### **2.2 - TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRE - CRÉATION D'UN TARIF UNIQUE EN COMPLÉMENT DES TARIFS AU TRIMESTRE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE, à compter de ce jour, de créer dans le cadre des temps d'activités périscolaires un tarif supplémentaire correspondant à la participation à UN ATELIER (en dehors des tarifs au trimestre), moyennant 1,50 € l'atelier.**

La tarification au trimestre reste prioritaire.

#### **2.3 - BUDGET PRINCIPAL 2018 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE la décision modificative n° 2 présentée afin d'enregistrer des virements de crédits.**

### **III - DOMAINE ET PATRIMOINE**

#### **3.1 - IMPLANTATION D'UNE ANTENNE-RELAIS CHEMIN DES BRETESCHES**

##### **AVENANT N° 1 À LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC À CONCLURE AVEC LA SOCIÉTÉ FREE MOBILE**

Par délibération en date du 2 Juillet 2018, le conseil municipal a approuvé le projet d'installation d'une antenne-relais de téléphonie mobile Free sur le terrain communal situé Chemin des Breteschés.

Conformément aux dispositions du Code des Postes et Communications Électroniques, le dossier d'information à destination du public a été mis à disposition du public, aux jours et heures d'ouverture du secrétariat de mairie.

Le projet - soumis à déclaration préalable - avait reçu une décision d'opposition sur le premier dossier présenté, aux motifs que l'implantation ne respectait pas les 10 mètres de recul de l'axe de la voie. Un nouveau dossier a donc été déposé par l'opérateur actant cette modification et mis à disposition du public.

L'emprise étant plus importante, la commune a sollicité une révision de la redevance, fixée initialement à 2 200 €.

Afin d'acter cette demande, Madame le Maire présente à l'Assemblée le projet d'avenant prenant acte de la modification des surfaces nécessaires à la mise en place des installations de

radiotéléphonie et fixant la nouvelle redevance à la somme de 4 000 €.

L'Assemblée est amenée à statuer sur cet avenant.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité (2 abstentions) :

- **AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public du 11 Juillet 2018 pour l'implantation d'une antenne relais de téléphonie mobile sur le terrain communal situé Chemin des Bretesches.**

### 3.2 - RÉSERVE FONCIÈRE - ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AR N° 107 APPARTENANT À MADAME LUCETTE MAHÉ

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE d'acquérir le terrain appartenant à Madame Lucette MAHÉ née MOREAU, cadastré Section AR n° 107 - La Grande Beltière – pour une superficie de 3 136 m<sup>2</sup>, moyennant la somme de 0,06 Euro le mètre carré.**
- **PRÉCISE que cette transaction sera budgétisée sur l'exercice 2018.**
- **STIPULE que tous les frais afférents à cette transaction seront à la charge de la commune.**
- **AUTORISE Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer l'acte authentique, qui sera établi par Maître TOSTIVINT, Notaire à La Bernerie en Retz, pour le compte de la commune, ainsi que toutes autres pièces nécessaires.**

## IV - RECENSEMENT DE LA POPULATION

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'un nouveau recensement sera organisé du 17 janvier au 16 février 2019.

### 4.1 - DÉSIGNATION D'UN COORDONNATEUR DE L'ENQUÊTE DE RECENSEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement parmi le personnel communal de la commune, à savoir Madame Céline JAUME. Le coordonnateur sera l'interlocuteur de l'INSEE pendant toute la période de recensement et sera chargé de la bonne exécution de l'opération.**

L'intéressée pour l'exercice de cette activité :

- bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire.
- percevra 40 € pour chaque séance de formation.

### 4.2 - CRÉATION DE POSTES D'AGENTS RECENSEURS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE la création de CINQ agents recenseurs pour la période du 8 JANVIER 2019 au 18 FÉVRIER 2019.**
- **FIXE les conditions de rémunération des agents recenseurs comme suit :**

MISSION	FORFAIT
<b>Pour une mission de recensement effectuée en intégralité, à savoir :</b> - Réaliser la collecte - Faire un point hebdomadaire avec le coordonnateur communal chargé du recensement afin de remettre le suivi de la collecte - Faire la clôture à l'issue de la mission	Le forfait de rémunération net global est fixé à <b>1 000 € nets par agent.</b>
Suivre la formation dispensée par l'INSEE Effectuer la tournée de reconnaissance	<b>20 € nets</b> pour chaque séance de formation. <b>80 € nets</b> pour la tournée.
Si un agent cesse son travail en cours de collecte, de son initiative ou par abandon, et quel qu'en soit le motif, ainsi qu'à l'initiative de l'employeur en cas d'abandon de mission ou de faute grave.	L'agent sera rémunéré au prorata du nombre de logements effectivement recensés.
Si un agent reprend des logements d'un autre agent qui a cessé sa mission.	Le forfait sera augmenté en proportion du nombre de logements récupérés.

- **Un forfait complémentaire de 150 € nets sera versé, en fin de mission, en fonction de l'état d'avancement de la collecte (qualité de la tournée, assiduité aux rendez-vous fixés, numérotation et classement, respect des délais...).**
- **Le cas échéant : la collectivité versera en fin de mission un forfait pour les frais de transport de :**  
 - 30 € nets pour les districts du bourg  
 - 50 € nets pour les districts de la campagne
- **Un forfait téléphonique de 30 € nets sera versé en fin de mission à chaque agent pour l'utilisation de leur téléphone personnel.**
- **Le forfait de rémunération (1 000 €) de l'agent recenseur sera versé en deux fois (40 % fin Janvier et 60 % fin Février), la formation ainsi que la tournée de reconnaissance fin Janvier.**

## V - PERSONNEL COMMUNAL

### MODIFICATION DU RIFSEEP POUR INTÉGRATION DU TREIZIÈME MOIS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (1 abstention) :

- **DÉCIDE de modifier la délibération n° 66-12-16 du 19 Décembre 2016 en intégrant au RIFSEEP (part fixe IFSE) l'avantage acquis du treizième mois.**

La prime sera versée aux fonctionnaires stagiaires et titulaires et pourra être versée aux agents non titulaires de droit public, selon les conditions édictées dans la délibération du 19 Décembre 2016.

## VI - INTERCOMMUNALITÉ

### 6.1 - PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ

#### 6.1.1 - Modification des statuts de la Communauté d'agglomération

Les trois principales modifications des statuts liées aux harmonisations des compétences facultatives portent sur :

- **La compétence randonnées**

La communauté sera compétente pour : la conception et la gestion des circuits (état des lieux, plan de signalétique, plan de gestion) ainsi que leur aménagement (travaux divers nécessaires à la création des circuits, mobilier, signalétique directionnelle et touristique,...).

- **La défense extérieure contre l'incendie**

La communauté d'agglomération sera compétente, sur l'ensemble de son territoire, en matière de défense extérieure contre l'incendie. Cette compétence comprend l'installation, l'entretien et le renouvellement des poteaux et bouches d'incendie ainsi que des Points d'Eau Naturels et Artificiels (PENA).

- **Les gendarmeries**

La communauté d'agglomération sera compétente en matière de maîtrise d'ouvrage des travaux de construction, d'entretien, de rénovation ou d'extension d'immeubles affectés à la Gendarmerie Nationale et à la gestion de ceux-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE les statuts modifiés de la Communauté d'agglomération.**

#### 6.1.2 - Définition de l'intérêt communautaire

Il appartient aux conseils communautaires et municipaux de définir l'intérêt communautaire pour les 4 compétences qui nécessitent une harmonisation, à savoir :

- la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

- zones d'activités commerciales (compétence depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- commerces de centralités, centres villes, centres-bourgs du territoire

- la politique du logement d'intérêt communautaire

La Communauté d'Agglomération de Pornic Agglo Pays de Retz aura pour compétence l'élaboration et la conduite d'une politique de l'habitat en faveur d'une plus grande mixité sociale

- la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- les actions d'intérêt communautaire en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉFINIT l'intérêt communautaire des compétences listées.**

#### 6.1.3 - Avis sur le projet de schéma de mutualisation

Quatre niveaux de mutualisations, en fonction de leur niveau d'intégration, ont été définis :

Enjeux	Fiches actions	
<b>Observation Etat des lieux</b>	1	Mise en place d'un observatoire financier et fiscal
	2	Mise en place d'un observatoire RH / d'une bourse de l'emploi
	3	Réalisation d'un diagnostic informatique
	4	Réalisation d'une analyse des besoins sociaux
<b>Coordination Mise en réseau</b>	5	Mise en place d'un intranet partagé entre communes et communauté
	6	Harmonisation des logiciels et outils métiers
	7	Accompagnement au montage des dossiers retraite
<b>Coopération renforcée</b>	8	Réalisation d'un programme pluriannuel des groupements de commandes
	9	Conseil et assistance en matière d'achat et de commande publique
	10	Mise en place d'un plan de formation partagé
<b>Mise en commun Co-gestion</b>	11	Suivi de la mise en œuvre du document unique
	12	Recherche de subventions et accompagnement au montage de projets
	13	Conseil et assistance en matière juridique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ÉMET un avis favorable sur le projet de schéma de mutualisation des services réalisé entre la communauté d'agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » et ses 14 communes membres.**

#### 6.1.4 - Création du service commun « recherche de financements et assistance au montage de projets »

La communauté d'agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » et ses 14 communes membres ont décidé de créer, à compter du 1er janvier 2019, un service commun « recherche de financements et assistance au montage de projets », avec plusieurs objectifs :

- optimiser les recettes d'investissement perçues sur le territoire ;
- améliorer la gestion des subventions par le développement d'outils et de dispositifs communs.

Dans ce cadre, une convention constitutive du service commun a été élaborée afin de définir l'objet et les modalités de son fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE de créer, à compter du 1er janvier 2019, le service commun « recherche de financements et assistance au montage de projets », entre la communauté d'agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz et ses 14 communes membres ».**

- **APPROUVE la convention constitutive du service commun, coordonnée par la Communauté d'agglomération.**

#### 6.1.5 - Validation du pacte financier et fiscal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE le pacte financier et fiscal réalisé entre la communauté d'agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » et ses 14 communes membres :**

Enjeux	Thématiques	Fiches actions	
Stratégie financière et fiscale	Veille financière et fiscale	1	Communication systématique des choix fiscaux des communes en amont du vote des taux (recensement des changements en septembre / réunion des élus en octobre)
		2	Création d'un fichier d'analyse des principaux indicateurs pour les communes et la Communauté
	Meilleure équité fiscale Optimisation de la fiscalité locale	3	Travail sur la cohérence des tarifs appliqués dans le cadre de la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels
		4	Majoration de la TASCOM
Financement du projet de territoire et solidarité communautaire	Transferts de compétences et mutualisations de services	5	Définition d'une méthodologie d'évaluation des transferts de charges afin d'assurer la neutralité budgétaire et l'équité entre les communes
		6	Remboursement de charges des services mutualisés
	Partage de taxes locales	7	Reversement aux communes concernées de 20% du produit associés aux nouvelles installations d'IFER éoliennes (sous réserve de modifications législatives)
		8	Répartition du FPIC
	Solidarité Péréquation	9	Mise en place un fonds de concours pendant 3 ans (2019/2021) sur l'ensemble du territoire, sur la base d'une règle démographique
		10	Création d'une garantie d'emprunt pour la réalisation de logements sociaux et la mise en place d'un règlement communautaire sur les garanties d'emprunt

## 6.1.6 - Système d'endiguement des Moutiers en Retz et du Port du Collet - Entretien et surveillance des digues et ouvrages de protection du bourg

Convention de mise à disposition du personnel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE la convention de mise à disposition du personnel communal du service technique au profit de Pornic Agglo Pays de Retz, sous réserve de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du centre de gestion de Loire-Atlantique.**

Cette mise à disposition des agents du service technique communal permettant à Pornic Agglo Pays de Retz de disposer de moyens humains qu'elle n'a pas pour assurer en interne :

- la pose et dépose des dispositifs à batardeaux
- la surveillance du site lors des tempêtes

## 6.1.7 - Création d'un groupement de commandes relatif aux prestations de balayage des voiries

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 contre) :

- **DÉCIDE de la création d'un groupement de commande entre la commune des Moutiers en Retz, la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz et les communes membres, en vue de la passation d'un marché public relatif à des prestations de balayage des voiries et prestations annexes**
- **APPROUVE la convention constitutive du groupement de commande, coordonné par la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz.**

## 6.1.8 - Rapports

### 6.1.8.1 - Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE ACTE de la communication du rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.**

### 6.1.8.2 - Rapports annuels 2017 sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement collectif et non collectif

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE ACTE de la communication des rapports 2017 sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement collectif et non collectif.**

## 6.2 - ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DU BASSIN VERSANT DE LA BAIE DE BOURGNEUF - TRANSFORMATION DE L'ADBVBB AVEC LA CRÉATION D'UN SYNDICAT MIXTE FERMÉ

L'ADBVBB exerce, pour le compte de ses membres (38 communes du nord-ouest Vendée et du pays de Retz et/ou leurs EPCI-fp) des missions d'animation et de coordination en partenariat avec les structures gestionnaires en place, dans deux principaux domaines, que sont :

- L'EAU avec l'animation et la mise en œuvre de la stratégie collective définie dans le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Marais breton et du bassin versant de la Baie de Bourgneuf ;
- La BIODIVERSITE avec l'animation et la mise en œuvre des deux documents d'Objectifs Oiseaux et Habitats des deux sites Natura 2000 « Marais breton, Baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier, forêt de Monts ».
- Toutefois dans l'exercice de ses missions, il apparaît :
  - des statuts associatifs sinon inadaptés du moins précaires par rapport aux missions confiées.
  - un manque de lisibilité et de poids institutionnel pour la mise en œuvre de la politique de l'eau sur le territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE son accord de principe sur la création d'un Syndicat mixte fermé tel que présenté précédemment.**
- **DONNE son accord de principe sur la dissolution de l'ADBVBB, avec un transfert de l'actif net subsistant et du personnel vers ce Syndicat mixte une fois créé.**

## DU 4 MARS 2019

### I - COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU MAIRE

#### 1.1 - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Monsieur Patrick BERNIER, Premier Adjoint, présente les renonciations au Droit de Préemption Urbain exercées en Décembre 2018, Janvier et Février 2019.

Le Conseil Municipal en prend acte.

### II - AFFAIRES FINANCIÈRES

#### 2.1 - EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018

Le Conseil Municipal ADOPTE, à l'unanimité, les comptes de gestion 2018 présentés :

- budget général
- budget annexe « logement sociaux »

#### 2.2 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

Le Conseil Municipal ADOPTE, à l'unanimité (Madame le Maire quitte la salle au moment du vote), les comptes administratifs 2018 présentés :

- budget général
- budget annexe « logement sociaux »

#### 2.3 - AFFECTATIONS DES RÉSULTATS 2018

##### 2.3.1 - Budget Principal

Le Conseil, à l'unanimité DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation 2018 du Budget Principal comme suit :

- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068).....436 995,41 €

##### 2.3.2 - Budget Annexe « Logements sociaux »

Le Conseil, à l'unanimité DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation 2018 du Budget annexe « Logements Sociaux » comme suit :

- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) .....2 563,66 €
- à la section de fonctionnement (en report à nouveau créateur) (compte 002).....11 843,70 €

#### 2.4 - VOTE DU TAUX DES IMPÔTS 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2018 et de les reconduire à l'identique sur 2019 soit :

- TAXE D'HABITATION..... 15,79 %
- TAXE SUR LE FONCIER BATI..... 16,81 %
- TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI..... 43,65 %

#### 2.5 - EXAMEN ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019

##### 2.5.1 - Budget Principal

À l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le Budget Primitif 2019 : la section de fonctionnement s'équilibre à 2 364 220,00 € et la section d'investissement à 979 160,41 €.

##### 2.5.2 - Budget Annexe « Logements sociaux »

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le Budget Primitif 2019 « Logements Sociaux » : la section de

fonctionnement s'équilibre à 18 243,70 € et la section d'investissement à 2 563,66 €.

#### 2.6 - EXAMEN ET VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES - ANNÉE 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ATTRIBUE les subventions 2019 ci-après :

ASSOCIATIONS OU ORGANISMES	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2019	
	Montants 2019 votés	Vote
<b>SPORT</b>		
CLUB NAUTIQUE - Subvention Investissement - Subvention complémentaire « Jeunes »  par jeune monastérien licencié à l'année, âgés jusqu'à 16 ans révolus	7 000,00 € 65 €	A l'unanimité (13 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION)
KARATÉ CLUB - Subvention déplacements - Subvention provision voyage Japon - Subvention acquisition tatamis	900,00 € 1 000,00 € 1 000,00 €	A l'unanimité (13 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION)
<b>CULTURE ET ENVIRONNEMENT</b>		
LES MERCREDIS DE PRIGNY	1 750,00 €	A l'unanimité (13 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION)
<b>VIE SOCIALE</b>		
COMMUNE DE LA BERNERIE EN RETZ	21 000,00 €	A l'unanimité (13 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION)
<i>Pour mémoire, une convention de partenariat a été conclue avec la commune de La Bernerie en Retz dans le cadre du contrat enfance-jeunesse 2016/2020 pour le financement de 5 places au multi-accueil au profit des familles monastériennes.</i>		
<b>VIE SCOLAIRE</b>		
AMICALE LAÏQUE	500,00 €	A l'unanimité (13 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION)
ÉCOLE PUBLIQUE : - Coopérative scolaire - Transports musées/ sorties - Coopérative scolaire - Achat tricycles - Coopérative scolaire - Classe découverte - Coopérative scolaire - Débats philosophiques	600,00 € 716,60 € 1 300,00 € 1 050,00 €	A l'unanimité (13 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION)
VOYAGES SCOLAIRES	35 € à chaque élève monastérien scolarisé dans un collège ou un lycée	A l'unanimité (13 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION)
<b>AUTRES</b>		
CHILDREN'S COM	800,00 €	A l'unanimité (13 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION)
TOTAL GÉNÉRAL	37 616,60 €	

#### 2.7 - AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ RUE DU DOCTEUR DINET - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE AU TITRE DE LA RÉPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2018

Madame le Maire donne lecture du courrier reçu de Monsieur le Président du Département de Loire-Atlantique concernant la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière attribué au titre de 2018

aux communes du département comptant moins de 10 000 habitants.

Elle indique que les opérations susceptibles d'en bénéficier doivent « *concourir à l'amélioration des transports en commun et des conditions générales de la circulation et de la sécurité routière* ».

A cet effet, elle propose à l'Assemblée de réaliser des travaux de sécurité au niveau des voies suivantes :

- Route du Bois des Tréans
- Route de la Bernerie
- Rue de l'Hermitage
- Avenue Félix Guillou

Madame le Maire explique que le coût global prévisionnel du projet s'élève à 22 400,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE, pour cette opération, une subvention auprès du Département de Loire-Atlantique dans le cadre de la répartition de la dotation 2018 du produit des amendes de police, au taux le plus élevé possible.**

## 2.8 - MODIFICATION DE L'INDICE DE RÉFÉRENCE DE L'INDEMNITÉ DE FONCTION DES ÉLUS

Suite à la révision des indices de la fonction publique, Monsieur le Préfet demande la prise d'une nouvelle délibération pour les indemnités versées aux élus.

Il est proposé de substituer à la référence formelle à l'indice brut 1015, une référence générique à « l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique », de manière à ce que le calcul s'applique dès aujourd'hui et « automatiquement » en cas de futures modifications de cet indice terminal sans nécessité d'une nouvelle délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :  
**CONSIDÉRANT** que la délibération n° 46-04-14 en date du 7 Avril 2014 relative à la fixation des taux des indemnités de fonction des élus fait référence expressément à l'indice brut terminal de la fonction publique 1015 :

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de rendre cette délibération plus compréhensible et ainsi éviter toute erreur d'interprétation ;

- **DÉCIDE de fixer, à compter du 5 Mars 2019, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints (et des conseillers municipaux) comme suit :**

- Maire : 36,45 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 1<sup>er</sup> adjoint : 14,51 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 2<sup>ème</sup> adjoint : 14,51 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 3<sup>ème</sup> adjoint : 14,51 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 4<sup>ème</sup> adjoint : 14,51 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Conseiller délégué : 14,51 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

## 2.9 - TARIFS DROITS DE PLACE - MODIFICATION DE LA TARIFICATION « ABONNEMENT »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **MODIFIE les tarifs « droit de place » fixés par délibération du 3 Décembre 2018 comme suit :**

TARIFS MUNICIPAUX	A compter du 03/04/2020
<b>Droit de place</b>	
<b>Marchés - le mètre linéaire</b>	
<b>Abonnement</b> (01/07 au 31/08) 2 marchés par semaine	2,00 €
<b>Abonnement</b> (07/07 au 31/08) 1 marché par semaine	2,40 €
Les autres tarifs restent inchangés	
<b>Abonnement annuel</b>	1,50 €
<b>Sans abonnement</b>	2,75 €
<b>Participation aux frais de branchement</b> (par marché)	2,35 €

- **PRÉCISE que les autres tarifs de la délibération du 3 Décembre 2018 restent inchangés.**

## III - PLAN LOCAL D'URBANISME

### 3.1 - MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 5

Le plan d'occupation des sols (POS) de la commune des Moutiers en Retz a fait l'objet d'une révision générale approuvée par délibération du conseil municipal du 22 Juin 2009 à l'issue de laquelle il a pris la forme juridique d'un plan local d'urbanisme (PLU).

Par la suite, quatre procédures de modification ont été engagées :

- une modification simplifiée n°1 (délibération n° 98-09-10 du 6 Septembre 2010) portant sur la suppression de l'emplacement réservé n° 3 figurant au PLU
- une modification simplifiée n° 2 (délibération n° 20-03-14 du 10 Mars 2014) portant sur la rectification d'une erreur matérielle dans la rédaction de l'article 13 des dispositions applicables à la zone 1AU.
- une modification simplifiée n° 3 (délibération n° 48-07-16 du 11 juillet 2016) portant sur l'institution d'un périmètre de protection du linéaire commercial.
- une modification simplifiée n° 4 (délibération n° 19-03-17 du 15 Mars 2017) consistant à procéder à certains ajustements induits par la constatation d'une erreur matérielle et par l'expérience de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Aujourd'hui, il apparaît nécessaire de procéder à la suppression de l'emplacement réservé n° 1 figurant au PLU de la commune (parcelle cadastrée Section AE n° 282). Effectivement, le projet de giratoire ayant été abandonné, cet emplacement réservé n'a plus à être conservé. Grevant la parcelle correspondant à l'ilot social (14 logements) de la ZAC, il doit être supprimé avant le dépôt de tout permis de construire.

Emplacement réservé n°1 : emprise voirie - aménagement carrefour (bénéficiaire : commune).

Surface : 335m<sup>2</sup> (27 % de la parcelle)



Pour ce faire, Madame le Maire propose d'engager une procédure de modification simplifiée du PLU, conformément aux dispositions de l'article L. 153-45 du Code de l'Urbanisme.

Cette procédure de modification simplifiée, plus simple que la procédure classique de modification du PLU, consiste à mettre à disposition du public, pendant un mois, le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées pour permettre au public de formuler ses observations sur un registre.

Par arrêté, le Maire a prescrit la modification simplifiée n° 5 du Plan Local d'Urbanisme des Moutiers en Retz.

C'est au Conseil Municipal de déterminer les modalités de la mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : **VU** le rapport de présentation de la modification simplifiée n° 5 ;

**CONSIDÉRANT** que la procédure de modification simplifiée prévoit que le projet de modification, l'exposé des motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées soit mis à la disposition du public ;

- **DÉCIDE de fixer les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n° 5 du PLU de la commune des Moutiers en Retz comme suit :**
- **Dates de mise à disposition :** le projet de modification simplifiée n° 5 du PLU sera mis à disposition du public du 1<sup>er</sup> au 31 Mai 2019 inclus.
- **Publicité :** un avis au public sera publié dans un journal diffusé dans le département 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et affiché en mairie pendant toute la durée de la mise à disposition.
- **Modalités de mise à disposition :** le dossier et ses pièces annexes pourront être consultés pendant la durée de la mise à disposition, aux jours et heures d'ouverture de la mairie. Un registre sera ouvert pour permettre au public de consigner ses observations.
- **Contenu du dossier :** le dossier comportera les pièces suivantes : projet de modification simplifiée n° 5 du PLU, exposé des motifs, avis des PPA le cas échéant.
- **Fin de mise à disposition :** à l'issue du délai, le registre sera clos et signé par le maire. Le bilan de la mise à disposition au public sera présenté au Conseil municipal, qui adoptera par délibération motivée le projet de modification simplifiée n° 5, tenant compte des avis émis et des observations du public.

- **Contrôle de légalité :** cette délibération sera adressée au Préfet au titre du contrôle de légalité.
- **CHARGE Madame le Maire de l'application de la présente décision et l'autorise à signer l'ensemble des documents à intervenir entre les parties.**

## IV - DOMAINE ET PATRIMOINE

### 4.1 - LOTISSEMENT DE TRINLEPRÉ - DÉNOMINATION DE LA VOIE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : **VU** le code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDÉRANT** qu'avec la réalisation du lotissement de Trinlepré, il convient de procéder à la dénomination de la voie d'accès audit lotissement ;

- **DÉCIDE de dénommer la voie d'accès du lotissement de Trinlepré comme suit : Impasse de Trinlepré.**

### 4.2 - MAISON SITUÉE 1 BIS RUE DE PRIGNY - DÉNOMINATION DU BÂTIMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE d'attribuer le nom de « Maison des Associations » au bâtiment communal situé 1 Bis Rue de Prigny.**

### 4.3 - SALLE D'EXPOSITIONS - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Madame le Maire propose à l'Assemblée d'amender le règlement intérieur afin de prendre en compte les nouvelles modalités de réservation (édition d'un titre de paiement adressé au domicile de l'exposant l'invitant à effectuer le règlement directement auprès de la Trésorerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : **ADOpte le nouveau règlement intérieur de la salle d'exposition, tel que proposé.**

## V - APPROBATION DE LA MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES À COMPTER DE LA RENTRÉE 2019 - 2020

**CONSIDÉRANT** que l'enquête réalisée auprès des parents d'élèves sur les modalités de la rentrée scolaire 2019/2020 fait ressortir le souhait d'un retour à la semaine de 4 jours ;

**VU** le courrier de l'Inspection d'Académie en date du 7 Février 2019 accusant réception de la demande de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire et prenant acte - à compter de la rentrée scolaire 2019 - que les enseignements seront répartis sur 4 jours hebdomadaires ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE les horaires de l'école publique Éric Tabarly comme suit :**
  - Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi MATIN : 8h30-11h45
  - Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi APRÈS-MIDI : 13h30-16h15
- **AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document inhérent à ce dossier.**

## VI - PERSONNEL COMMUNAL MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

### 6.1 - CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL À TEMPS NON COMPLET (32H30/SEMAINE) ET SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL À TEMPS NON COMPLET (29H66/SEMAINE)

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :  
VU l'avis favorable du Comité technique en date du 24 Septembre 2018 ;

- **DÉCIDE de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet (32h30 / semaine), à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2019.**
- **DÉCIDE de procéder, parallèlement à cette création de poste, à la suppression d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet (29h66/ semaine).**

## 6.2 - CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL À TEMPS COMPLET

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :  
VU le budget de la collectivité ;

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un emploi pour renforcer l'équipe des services techniques ;

CONSIDÉRANT le rapport de Madame le Maire ;

- **DÉCIDE de créer un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial à temps complet, à compter du 10 Mars 2019, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer les fonctions d'agent d'entretien polyvalent affecté aux services techniques communaux.**

## DU 25 mars 2019

### I - CENTRE D'ACCUEIL DE LOISIRS « LES FARFADETS » ORGANISATION D'UN MINI-SÉJOUR À SAINT-GILLES CROIX DE VIE

#### 1.1 - FIXATION DES TARIFS

Cette année, le Centre Municipal d'Accueil de Loisirs « Les Farfadets » propose d'organiser un nouveau mini-séjour pour les enfants de plus de 6 ans :

- Dates du séjour : Du 15 avril 2019 au 17 avril 2019.
- Localité du Séjour : 53 Avenue de la plage, 85800 St-Gilles-Croix-de-Vie.
- Nombre d'enfants : 15 enfants.
- Nombre d'animateurs : 3 animateurs
- Activités proposées : animations découvertes comme l'orientation dans St-Gilles, une journée d'aventuriers...

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE le projet de mini-séjour proposé.**
- **VALIDE les tarifs proposés :**

Grille Tarifaire du séjour en fonction du quotient familial	
<400	90 €
401<600	100 €
601<800	110 €
801<1100	120 €
1101<1500	130 €
1500<1501	140 €
>2001	150 €

- **AUTORISE Madame le Maire à signer avec les prestataires la convention de séjour correspondante ainsi que tout autre document afférent à ce dossier.**

- **AUTORISE Madame le Maire à encaisser les recettes correspondantes, qui seront imputées, ainsi que les dépenses, sur le budget de l'exercice 2019.**

#### 2.2 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Madame le Maire propose à l'Assemblée d'approuver le règlement intérieur élaboré dans le cadre du mini-séjour organisé à Saint-Gilles-Croix-de-Vie du 15 au 17 Avril 2019.

Ce règlement permet notamment de :

- situer le contexte
- préciser les modalités d'inscription, de facturation et d'annulation
- édicter les règles de vie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOpte le règlement intérieur élaboré dans le cadre du mini-séjour organisé à Saint-Gilles-Croix-de-Vie du 15 au 17 Avril 2019, tel que proposé et annexé à la présente délibération.**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer ce règlement ainsi que tous actes nécessaires à son exécution.**

## DU 29 Avril 2019

### I - COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU MAIRE

#### 1.1 - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Monsieur Patrick BERNIER, Premier Adjoint, présente les renonciations au Droit de Préemption Urbain exercées en Mars 2019.

Le Conseil Municipal en prend acte.

#### 1.2 - CONTRAT DE MISSION D'ASSISTANCE À LA RENÉGOCIATION DES CONTRATS D'ASSURANCES

Par délibération du 7 Avril 2014, le Conseil a donné délégation au Maire afin notamment de « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* ».

A ce titre, le Conseil Municipal sera informé que la mission d'assistance à la renégociation des contrats d'assurances de la commune, pour la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 au 31 Décembre 2023, a été confiée à DELTA CONSULTANT SAS - 43 Rue Bourgonnier - 49 000 ANGERS, pour un montant forfaitaire de 1 400 € HT (décision n° D/01-03-19 du 19 Mars 2019).

### II - AFFAIRES FINANCIÈRES

#### 2.1 - REMBOURSEMENT DE DEUX FACTURES SUITE À RECOUVREMENT PAR ERREUR D'UN TABOURET D'EAUX USÉES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

CONSIDÉRANT l'erreur manifeste ;

CONSIDÉRANT les frais engagés par la propriétaire afin de remettre en fonctionnement le réseau d'eaux usées ;

- **CONSTATE que la réclamation présentée par Madame Josette LUBRANO est recevable.**
- **ACCEPTE de rembourser à Madame Josette LUBRANO les frais inhérents à la remise en état du**



système d'évacuation des eaux usées, correspondant aux factures acquittées par Mme LUBRANO, à savoir la somme totale de 428,38 €.

## III - DOMAINE ET PATRIMOINE

### 3.1 - IMPLANTATION D'UN CHALET DE VENTE DE GLACES PENDANT LA SAISON ESTIVALE - SAISON 2019 CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL AVEC LE GAEC L'AIR MARIN

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE de mettre à disposition, à titre précaire et révocable, un espace appartenant au domaine public communal, situé dans le square de la mairie, au profit du GAEC DE L'AIR MARIN pour l'installation d'un chalet de vente de glaces, selon les modalités suivantes :**
  - occupation d'une surface  $\leq 5$  m<sup>2</sup>.
  - autorisation délivrée du 21 Juin 2019 au 31 Août 2019.
  - montant de la redevance : Cent Euros par mois (Cent €/mois).

### 3.2 - INSTALLATION D'UNE PISCINE DÉMONTABLE SUR LA PARCELLE AM N° 156 - SAISON 2019 - CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL AVEC MONSIEUR BEAUBOUCHER

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité (main levée) :

- **DÉCIDE de mettre à disposition, à titre précaire et révocable, un espace situé sur la parcelle communale cadastrée Section AM n° 156 de la commune, situé en bas de la salle polyvalente, au profit de Monsieur BEAUBOUCHER pour l'installation d'une piscine démontable, selon les modalités suivantes :**
  - occupation d'une surface d'environ 32 m<sup>2</sup>.
  - autorisation délivrée du 1<sup>er</sup> Juillet 2019 au 31 Août 2019.
  - montant de la redevance : Trois Cent Trente Euros par mois (330,00 €/mois).

### 3.3 - IMPLANTATION D'UN ÉLASTO-TRAMPOLINE PENDANT LA SAISON ESTIVALE 2019 - CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL AVEC MADAME STÉPHANIE JOULAIN (ATTRACTIONS JOULAIN)

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE de conclure une convention d'occupation privative du domaine public communal, au profit de Madame Stéphanie JOULAIN (attractions JOULAIN), aux fins d'implantation d'une structure d'élasto-trampoline, dans le square devant la mairie - Place de l'Église Madame, selon les modalités suivantes :**
  - occupation d'une surface d'environ 200 m<sup>2</sup>.
  - implantation consentie du 1<sup>er</sup> Juillet 2019 au 31 Août 2019.
- **FIXE la redevance 2019 à la somme de Mille euros (1 000,00 €).**

## IV - SURVEILLANCE DES PLAGES - SAISON 2019

VU l'obligation pour la Commune d'assurer la surveillance de la plage du Pré Vincent pour la saison estivale 2019 ;

### 4.1 - CONVENTION À CONCLURE AVEC LA FFSS 44 SNA

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE la convention à intervenir avec la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme 44 Sécurité Nautique Atlantique (FFSS 44 SNA) précisant les conditions d'intervention de celle-ci dans le cadre de la surveillance de la plage du Pré Vincent.**
- **ATTRIBUE une participation, au titre de l'année 2019, de 2 972 € au profit de la FFSS 44 SNA.**
- **AUTORISE Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer ladite convention et tout acte y afférent.**

### 4.2 - CRÉATION DE POSTES

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE de créer trois postes de nageurs-sauveteurs saisonniers, à temps complet (35 Heures), du 1<sup>er</sup> Juillet 2019 au 31 Août 2019 inclus, en qualité d'agents non titulaires de la fonction publique territoriale, pour des besoins saisonniers dont les rémunérations sont précisées dans la convention.** Les jours de congés sont payés.

## V - INTERCOMMUNALITÉ ADHÉSION DE VILLENEUVE-EN-RETZ

### Le contexte

La commune de Villeneuve-en-Retz a décidé de solliciter son adhésion à la communauté d'agglomération Pornic aggro Pays de Retz sur la base d'une réflexion nourrie par une **histoire partagée entre nos deux territoires**, par des habitudes de travail en commun depuis de nombreuses années et en raison de l'appartenance de la commune de Villeneuve-en-Retz à **l'aire d'influence de la nouvelle communauté d'agglomération Pornic aggro Pays de Retz**.

Cette démarche de rapprochement vient en effet conforter une **culture déjà ancienne de collaboration** entre nos deux territoires, qu'il s'agisse de la gestion de l'assainissement (syndicat d'assainissement repris par l'EPCI en 2014) et de l'instruction ADS (géré par l'EPCI de 2015 à 2017), du transport scolaire (syndicat intercommunal repris par l'EPCI en 2012) de l'adhésion au Syndicat d'assainissement de la baie de Bourgneuf et du SIVOM pour la gestion du Port du Collet ou des partenariats développés dans le cadre du programme d'aménagement et de prévention des risques (PAPI, PPRL Baie de Bourgneuf, ...).

Les deux territoires partagent également une **cohérence territoriale** autour du bassin de vie et d'emploi situé entre Nantes, le littoral et la Vendée.

Enfin, sur le **plan administratif**, des liens existent déjà entre les deux collectivités qui appartiennent au même arrondissement préfectoral (Saint Nazaire) et à la même la communauté de brigades (la gendarmerie de Bourgneuf-en-Retz fait partie de la COB de Pornic).

C'est dans ce contexte qu'a émergé le souhait des élus de Villeneuve-en-Retz de se rapprocher de Pornic aggro Pays de Retz. Le positionnement de la commune sur la nouvelle carte intercommunale leur est apparu plus en cohérence avec leur projet de développement et avec la notion de bassin de vie.

### Les enjeux du rattachement

La commune de Villeneuve-en-Retz se retrouve aujourd'hui dans les enjeux de territoire de la communauté d'agglomération. Nos deux territoires partagent en effet de nombreux points communs :

- **Des problématiques environnementales autour du Marais Breton et du port du Collet** (risque d'inondations et de submersions marines, lutte contre les espèces invasives, etc.)
- **Des enjeux économiques et touristiques autour de l'axe Bretagne-Vendée et de la Baie de Bourgneuf**
- **Des besoins communs en termes d'infrastructures routières et ferroviaires** : modernisation de la ligne ferroviaire Nantes-Pornic-Villeneuve-en-Retz, passage en 2x2 voies de la route bleue sur l'axe Nantes-Pornic, etc.

## La démarche

Le préalable à toute décision a été de s'assurer que la **bonne entente entre les intercommunalités du Pays de Retz** perdure afin de poursuivre les collaborations en cours à l'échelle du PETR.

En septembre 2018, la préfecture a réalisé une **étude d'impact financière et fiscale** afin de vérifier que ce rattachement ne mettrait pas en péril l'équilibre économique de la communauté de communes Sud Retz Atlantique. Cette étude n'ayant pas mis en évidence d'impacts majeurs pour la communauté de communes, la préfecture a émis un avis favorable au lancement de cette procédure de rattachement.

Par **délibération du 16 octobre 2018**, et en vertu de l'article L5214-26 du CGCT, la commune de Villeneuve-en-Retz a donc officiellement sollicité son adhésion à la communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Suite à cette demande, le conseil communautaire, par délibération en date du **29 novembre 2018**, a émis un **avis favorable à l'unanimité** au principe du rattachement de la commune de Villeneuve-en-Retz à l'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2019, un **travail d'analyse** a été effectué, en lien avec la commune et les services de l'agglomération afin d'étudier les **impacts humains, financiers, juridiques et organisationnels** de ce rattachement.

Ces travaux ne laissent pas apparaître d'impacts importants pour la communauté d'agglomération. En effet, il est à noter que l'adhésion d'une nouvelle commune ne remet pas en cause l'organisation de la communauté d'agglomération. Cela n'entraîne pas d'harmonisation de compétences ou de la fiscalité comme cela a été le cas dans le cadre de la fusion.

La commune qui demande à adhérer à la communauté d'agglomération doit s'adapter aux compétences exercées par l'EPCI et aux modes de fonctionnement mis en place entre communes et communauté.

## La procédure de rattachement

La **commission départementale de la coopération intercommunale** (CDCI) de Loire-Atlantique, réunie en sa formation restreinte, le 18 mars dernier, a émis un avis favorable au retrait de la commune de Villeneuve-en-Retz de la communauté de communes Sud Retz Atlantique au 31 décembre 2019. En formation plénière, le même jour, la CDCI a également émis un avis favorable à l'extension du périmètre de la communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz avec le rattachement de la commune de Villeneuve-en-Retz.

Par arrêté préfectoral en date du 22 mars 2019, le Préfet a autorisé le retrait de la commune de Villeneuve-en-Retz de la communauté de communes Sud Retz Atlantique au 31 décembre 2019.

A l'issue de cette procédure, et par délibération en date du 28 mars 2019, le conseil communautaire de Pornic agglo Pays de Retz, a approuvé, à l'unanimité, l'adhésion de Villeneuve-en-Retz à la communauté d'agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Il appartient désormais aux conseils municipaux des 14 communes membres de se prononcer, par délibération, sur l'adhésion de Villeneuve-en-Retz à la communauté d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et sur la composition du nouveau conseil communautaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

C'est la règle de la majorité qualifiée qui s'appliquera (accord des 2/3 des conseils municipaux qui doivent représenter plus de 50% de la population ou accord de 50% des conseils municipaux qui représentent plus de 2/3 de la population).

Le conseil municipal de Villeneuve-en-Retz, quant à lui, devra délibérer sur la composition du nouveau conseil communautaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, dès parution de l'arrêté préfectoral de rattachement.

## 5.1 - PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ - ADHÉSION DE VILLENEUVE-EN-RETZ À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE l'adhésion de Villeneuve-en-Retz à la communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.**
- **CHARGE Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.**

## 5.2 - PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ - DÉTERMINATION DE LA COMPOSITION DE LA NOUVELLE ASSEMBLÉE COMMUNAUTAIRE PENDANT LA PÉRIODE TRANSITOIRE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020 À LA DATE DE RÉINSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SUITE AU RENOUVELLEMENT DES MANDATS MUNICIPaux DU PRINTEMPS 2020

Afin d'intégrer la commune de Villeneuve-en-Retz, il s'agit, pour cette période transitoire, de modifier le moins possible la composition du conseil communautaire. Aussi, il est proposé de rester sur une composition basée sur l'accord local qui évolue à 52 sièges, au lieu de 51 actuellement.

L'organe délibérant sera composé de 52 sièges répartis selon le tableau ci-dessous sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date de la réinstallation du conseil communautaire suite au renouvellement des mandats municipaux du printemps 2020 :

	Population en vigueur au 1/01/2019	Nombre de sièges	Variation du nombre de sièges par rapport à aujourd'hui
Pornic	14 703	13	
Chaumes-en-Retz	6 691	5	
Sainte-Pazanne	6 659	5	
Villeneuve-en-Retz	4 931	5	
Saint-Michel-Chef-Chef	4 813	4	
Plaine-sur-Mer	4 164	4	
Bernerie-en-Retz	2 944	2	-1
Rouans	2 913	2	-1
Port-Saint-Père	2 910	2	-1

Chauve	2 814	2	-1
Saint-Hilaire-de-Chaleons	2 265	2	
Vue	1 648	2	
Moutiers-en-Retz	1 576	2	
Préfaïlles	1 223	1	
Cheix-en-Retz	1 047	1	
<b>Total</b>	<b>61 301</b>	<b>52</b>	

Par délibération en date du 28 mars 2019, le conseil communautaire de Pornic aggro Pays de Retz, propose aux communes de délibérer sur la recomposition du conseil communautaire pour ces deux périodes, conformément aux tableaux présentés ci-dessus.

Il appartient désormais aux conseils municipaux des 14 communes membres de se prononcer, par délibération, sur ces recompositions du conseil communautaire dans les conditions de majorité suivantes : accord des 2/3 des conseils municipaux qui doivent représenter plus de 50% de la population ou accord de 50% des conseils municipaux qui représentent plus de 2/3 de la population.

Le conseil municipal de Villeneuve-en-Retz, quant à lui, devra délibérer sur la composition du nouveau conseil communautaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, dès parution de l'arrêté préfectoral de rattachement.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ARRÊTE la composition du conseil communautaire pour la période transitoire du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date de la réinstallation du conseil communautaire suite au renouvellement des mandats municipaux du printemps 2020 dans le cadre d'un accord local à 52 sièges et conformément au tableau présenté ci-dessus.**
- **CHARGE Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.**

### 5.3 - PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ - DÉTERMINATION DE LA COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE COMMUNAUTAIRE À COMPTER DU RENOUELEMENT DES MANDATS MUNICIPAUX DU PRINTEMPS 2020

La répartition des sièges au sein du futur conseil communautaire se fonde sur les principes de l'article L.5211-6-1 du CGCT. Cet article fixe un nombre de sièges selon la population représentée par l'EPCI, soit pour la communauté d'agglomération Pornic aggro Pays de Retz (tranche de 50 000 à 74 999 habitants) : 40 sièges

Les 40 sièges à pourvoir sont répartis entre les communes à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sur la base de leur population municipale authentifiée par le plus récent décret publié.

Les communes n'ayant pu bénéficier de la répartition de sièges prévue selon la méthode de calcul de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne se voient alors attribuer un siège, au-delà de l'effectif fixé par le tableau de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

En l'espèce, 2 communes n'ont pu bénéficier de sièges selon cette méthode de répartition, le nombre de sièges est donc porté à 42.

Aussi, à partir de renouvellement de 2020, l'organe délibérant sera composé de 42 sièges répartis selon le tableau ci-dessous :

	Population en vigueur au 1/01/2019	Nombre de sièges
Pornic	14 703	11
Chaumes-en-Retz	6 691	5
Sainte-Pazanne	6 659	4
Villeneuve-en-Retz	4 931	3
Saint-Michel-Chef-Chef	4 813	3
Plaine-sur-Mer	4 164	3
Bernerie-en-Retz	2 944	2
Rouans	2 913	2
Port-Saint-Pere	2 910	2
Chauve	2 814	2
Saint-Hilaire-de-Chaleons	2 265	1
Vue	1 648	1
Moutiers-en-Retz	1 576	1
Préfaïlles	1 223	1
Cheix-en-Retz	1 047	1
<b>Total</b>	<b>61 301</b>	<b>42</b>

A compter du renouvellement de mandat en 2020, le conseil communautaire sera constitué en application du droit commun, conformément à l'article L5211-6-1 du CGCT.

Il est précisé que, conformément à cet article L.5211-6 du CGCT, un suppléant est prévu uniquement pour les communes qui n'ont qu'un seul conseiller communautaire.

Par délibération en date du 28 mars 2019, le conseil communautaire de Pornic aggro Pays de Retz, propose aux communes de délibérer sur la recomposition du conseil communautaire pour ces deux périodes, conformément aux tableaux présentés ci-dessus.

Il appartient désormais aux conseils municipaux des 14 communes membres de se prononcer, par délibération, sur ces recompositions du conseil communautaire dans les conditions de majorité suivantes : accord des 2/3 des conseils municipaux qui doivent représenter plus de 50% de la population ou accord de 50% des conseils municipaux qui représentent plus de 2/3 de la population.

Le conseil municipal de Villeneuve-en-Retz, quant à lui, devra délibérer sur la composition du nouveau conseil communautaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, dès parution de l'arrêté préfectoral de rattachement.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ARRÊTE la composition du conseil communautaire, à compter du renouvellement des mandats municipaux en 2020, selon la règle du droit commun, et conformément au tableau présenté ci-dessus comprenant 42 sièges.**
- **CHARGE Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.**

L'intégralité des comptes rendus sommaires des conseils municipaux est disponible sur le site de la commune : [www.mairie-lesmoutiersenretz.fr](http://www.mairie-lesmoutiersenretz.fr)



## Démarches administratives

### Rappel : les démarches administratives relatives aux carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte grise se font depuis 2017 en ligne !

Plus besoin de se déplacer en préfecture, il suffit, grâce à son ordinateur, sa tablette ou son smartphone, de créer un compte sur :

[www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)

Il est également possible de se connecter directement grâce à son compte FranceConnect. Ce service public propose à tout usager d'être reconnu par l'ensemble des services en ligne en utilisant les identifiants de l'un de ses comptes existants : ameli.fr,

impots.gouv.fr, identité numérique de LaPoste...

#### De nouvelles démarches plus simples et plus rapides

Une fois cette étape préalable effectuée les usagers peuvent se laisser guider et remplir leur formulaire en ligne étape par étape quel que soit le motif de la demande. A l'issue de la validation de la demande en ligne, l'utilisateur recevra un courriel confirmant l'enregistrement de sa demande.

Les usagers pourront également suivre l'état d'avancement de leur demande de son enregistrement jusqu'à la mise à disposition du titre. Lorsque le dossier est instruit, un courriel informe l'utilisateur de son traitement. Qu'il s'agisse d'une première demande ou de renouvellement, le titre est adressé directement au domicile du demandeur ou à la mairie pour les cartes nationales d'identité ou les passeports.

**Vous pouvez accéder aux démarches en ligne directement à partir de la page d'accueil du nouveau site Internet de la commune : <http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Actualites/Vos-demarches-administratives-se-font-uniquelement-en-ligne-!>**

## Recensement à 16 ans



Le recensement à 16 ans doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent le 16e anniversaire. Il faut alors se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Après ces démarches, le jeune obtient une attestation de recensement qui lui permettra d'être convoqué à la Journée de Citoyenneté.

## Nouveaux rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2019

L'année scolaire 2018-2019 s'est achevée par notre traditionnelle fête d'école le samedi 29 juin et de nombreux projets ont été menés au cours de cette année : semaine de la maternelle, défi techno, projets avec les intervenants de la bibliothèque municipale, rencontres USEP, programmation Scratch et Wedo avec les légos, ateliers philos, exposition des 4 Z'A,...

Une classe de découvertes a eu lieu en Dordogne pour les 29 élèves de la classe de CM1-CM2. Les élèves ont pu participer à différentes activités sur le thème de la Préhistoire. Nous en profitons pour remercier la municipalité, l'Amicale Laïque et tous

les parents d'élèves pour la réalisation de ce projet.

L'année 2019-2020 sera marquée par un retour à la semaine de 4 jours (Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi). Les horaires seront les suivants : 8h30 - 11h45 / 13h30 - 16h15.

Les effectifs sont stables, avec 119 élèves prévus au mois de septembre. Si vous souhaitez inscrire vos enfants, n'hésitez pas à contacter le directeur au 02-40-82-73-87.

De nouveaux projets seront mis en place : ateliers philos pour les élèves du CP au CM2, chorale pour tous les élèves et création d'un potager.

L'équipe enseignante



## Sports



Réservations  
des courts de tennis  
des Moutiers en Retz

### TARIF

Heure normale: 8€ (Toute l'année pour les non adhérents)  
Juillet et Aout : Heure Club: 4€  
Gratuit le reste de l'année avec adhésion au club\*

Pour bénéficier du tarif club, au moment de la réservation vous devez présenter votre carte d'adhérent.

Juillet et Aout :



4 Place de l'église Les MOUTIERS en RETZ  
Tous les jours de 13h00 à 18h00

En dehors de ces dates, réservation au : Tel : 0652310758

(VOUS DEVEZ PRENDRE ET RENDRE LES CLÉS A L'ADRESSE QUI VOUS SERA INDIQUÉE)

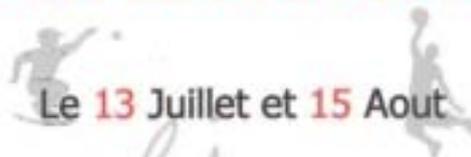
\*Adhésion annuelle au club : 50€  
Contact au 02 40 82 73 02 ou 06 14 35 45 59

Nota : L'utilisation des courts implique le respect du règlement intérieur.  
L'utilisateur ne doit pas faire l'objet d'une contre-indication à la pratique du Tennis.  
Tout cours occupé de façon illicite fera l'objet d'une pénalité. Le contrevenant se verra appliquer  
une amende représentant 3 fois le montant de l'heure facturée (Délibération du 1er juillet 1994)



Le Tennis Club des Moutiers organise

## GRAND DEFI MONASTERIEN



Le 13 Juillet et 15 Aout

De 14 à 17h30 au terrain de tennis

Jeux d'adresse gratuits ouvert à tous  
Jeunes et Adultes

(Tennis – Boules – Palets – Hand – Basket – Golf)

Récompenses

## Règlement à respecter pour les caravanes

Afin de limiter les conséquences d'une pratique diffuse du camping-caravaning en dehors des terrains de camping aménagés, (problèmes sanitaires, abandon d'eaux usées, de déchets, difficultés d'accès pour les véhicules de secours, mitage du territoire et du paysage, etc...), le règlement du Plan Local

d'Urbanisme des Moutiers en Retz interdit l'installation de caravanes, de camping-cars, de mobile-homes ou de toiles de tente sur l'ensemble des zones agricole et naturelle de la commune. L'agent de Sécurité de la Voie publique de la commune peut intervenir pour faire respecter cette réglementation.

## Terrains en friche

Comme chaque année, nous vous rappelons qu'il vous appartient de procéder au nettoyage de vos terrains situés en zone urbaine.

Il en va de même pour les terrains bordant une construction quelle que soit leurs zonages, qui doivent également être nettoyés dans un rayon de 100 mètres, ceci afin de limiter les risques de feux et de vipères.



## Les meilleures astuces pour lutter contre les moustiques

A l'intérieur, ou à l'extérieur, les insectes peuvent vite devenir incommodants. Dans le classement des insectes les plus gênants on retrouve les frelons, les guêpes ou encore les moustiques...

Les solutions pour lutter contre les insectes et ainsi réduire le risque de piqûres sont nombreuses.

Afin d'empêcher la prolifération de cet insecte, il est recommandé de :

- vider régulièrement les coupelles sous les pots de fleurs et les vases (au moins une fois par semaine) ou les supprimer,
- vider et retourner les seaux et les récipients divers,
- recouvrir à l'aide d'un filet moustiquaire ou de tissu les bidons de récupération d'eau,
- introduire des poissons qui mangeront les larves dans les bassins d'agrément.

### L'astuce de grand-mère contre les insectes / moustiques

Parmi les astuces de grand-mère, la

plus connue est le piège à insectes (moustiques, guêpes...).

Constitué le plus souvent d'une bouteille en plastique découpée en deux, le goulot retourné. Au fond de la bouteille vous pouvez verser : de la bière brune (plutôt pour les moustiques) ou quelques cuillères de confiture (pour attirer les guêpes). Vous pouvez également réaliser un mélange à base :

- d'eau tiède (20 cL),
- de sucre brun (50 g),
- de levure de bière (20 g).

Dans le cas de la bière ou du dernier mélange, le dégagement gazeux de CO<sub>2</sub> va attirer les moustiques et accroître l'efficacité du piège.

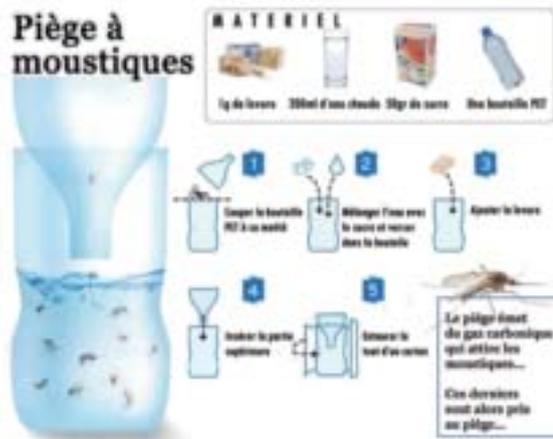
Lorsque le piège commence à être rempli, plongez-le dans une bassine d'eau pendant au moins 24h, cela permettra de noyer les derniers insectes vivants.

Jetez le piège, et installez-en un autre si besoin.

Contre les frelons asiatiques, cette technique fonctionne également; vous devez juste remplacer le mélange par :

- Du sirop de grenadine ( 5 cL)
- De la bière brune (10 cL)
- Du vin blanc (5cL)

En cas de présence de frelons asiatiques dans votre piège, vous vous trouvez sûrement proche d'un nid. Ne tentez en aucun cas de le trouver ou encore de le détruire. Contactez la mairie afin d'avoir les coordonnées de professionnels spécialisés dans ce type d'intervention.



## Tiques et maladie de Lyme



### Les recommandations de l'Agence

Pour vous protéger des morsures de tiques, lors de vos promenades en forêt :



- utilisez des répulsifs, en privilégiant ceux disposant d'une autorisation de mise sur le marché et en respectant leurs conditions d'emploi (l'ensemble de ces informations figurent sur l'étiquette, l'emballage et/ou la notice des produits),
- portez des chaussures fermées et des vêtements couvrants de couleur claire (afin de mieux repérer les tiques sur la surface du tissu),
- évitez de marcher au milieu des herbes hautes, des buissons et des branches basses et privilégiez les chemins balisés.
- inspectez-vous au retour de vos promenades,

- en cas de piqûre, détachez immédiatement les tiques fixées à l'aide d'un tire-tique, une pince fine ou à défaut vos ongles (n'utilisez en aucun cas de l'éther ou tout autre produit) et désinfectez la plaie
- surveiller la zone de piqûre pendant plusieurs jours et consulter votre médecin en cas de symptômes

Suite à une piqûre de tique, consultez immédiatement votre médecin en cas d'apparition de symptômes inexpliqués ou d'érythème migrant.



## Troubles de voisinages

### ABOIEMENTS DES CHIENS

Les aboiements répétés, continus, le jour, la nuit sont la source la plus fréquente de litiges entre un propriétaire de chien et ses voisins. La loi sanctionne les propriétaires ou possesseurs d'animaux qui ne prennent pas toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage. Pour éviter ces désagréments il existe des colliers anti-aboiement.

### BRUITS DE VOISINAGE JARDINAGE, TONTE, TAILLE, BRICOLAGE...

A quoi reconnaît-on que le printemps ou l'été sont arrivés ?

Non pas seulement au bruit des oiseaux mais aussi des tondeuses, taille-haies, débroussailluses et autres outils qui sont de sortie. Pour éviter tous problèmes de voisinage avant de démarrer son outil, il convient de vérifier si l'on respecte l'arrêté municipal n°43-06/2008 :

*“ sont interdits les travaux de bricolage extérieurs ou de jardinage en raison de leur intensité sonore les dimanches et jours fériés ainsi que les jours ouvrables entre 12 heures et 14 heures”.*

### BRÛLAGE DES DÉCHETS

L'entretien du jardin génère environ 160kg de déchets verts par personne et par an. Encore 9% des foyers les brûlent à l'air libre. **Ce brûlage est interdit par la circulaire interministérielle du 18 novembre 2011.**

#### Pourquoi cette interdiction ?

Au-delà des troubles de voisinage (nuisances d'odeur et de fumée) ou des risques d'incendie, le brûlage augmente la pollution atmosphérique.

50 kg de déchets verts brûlés émettent autant de particules que :

- 9 800 km parcourus par une voiture diesel récente en circulation urbaine.
- 37 900 km pour une voiture essence (source Lig'air).
- Soit plus de 100 trajets aller/retour selon le véhicule, pour rejoindre une déchèterie située à 20km!

Les conditions de brûlage des déchets verts conduisent à une combustion imparfaite des résidus de végétaux et émettent bon nombre d'imbrûlés, surtout si les végétaux sont humides.

La toxicité peut être nettement accrue quand sont associés d'autres déchets comme par exemple des bois traités, des papiers souillés, des plastiques du carburant etc...

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est fortement émetteur de polluants atmosphériques :

- Des particules fines.
- Des oxydes d'azote (NOx).
- Des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).
- Du monoxyde de carbone (CO).
- Des composés organiques volatils (COV).
- Du benzène.
- Des dioxines et furanes.

#### Quels déchets sont concernés par cette interdiction ?

Ce sont les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage de débroussaillage, d'entretien des massifs floraux, les feuilles mortes...

#### Qui doit respecter cette Interdiction ?

Toute personne (particulier, entreprise, collectivité territoriale) produisant des déchets verts est concernée.

#### Que risque-t-on ?

En cas de non-respect, vous vous exposez à une contravention de 450€ (article 131-13 du nouveau Code Pénal).

#### Alors, comment fait-on pour se débarrasser de nos déchets verts ?

Des solutions alternatives, respectueuses de la qualité de l'air, individuelles ou collectives, existent : compostage, broyage, paillage, collecte en déchèterie où ils y seront valorisés,...

## PLANTES INVASIVES MOBILISONS-NOUS !

Pour lutter contre la propagation de ces plantes, des chantiers d'arrachage sont conduits régulièrement par les collectivités locales. Des travaux onéreux pour les contribuables qui se comptent en millions d'euros.

Les plantes exotiques sont commercialisées pour leur qualité ornementale. Mais attention certaines de ces espèces s'adaptent tellement bien à notre territoire qu'elles deviennent envahissantes.

Aujourd'hui, ces plantes invasives constituent la 2<sup>ème</sup> cause de perte de biodiversité, elles ferment et banalisent nos paysages. Elles se propagent et une fois installées il est très difficile de s'en débarrasser. Elles entravent les activités des sauniers, des agriculteurs, des pêcheurs et peuvent provoquer des allergies ...



LA JUSSIE :

Plante aquatique sud-américaine utilisée dans les aquariums, elle est apparue en 1996 en Marais breton. 17 ans plus tard, 500 km de fossés sont colonisés malgré de nombreuses actions d'arrachage, empêchant toute vie aquatique et limitant les activités de loisir (canoë, pêche) et d'élevage. L'interdiction de sa commercialisation en 2007 est arrivée trop tard.

Résistant au sel, cet arbuste originaire d'Amérique du Nord a été planté en nombre pour ses qualités ornementales. Capable de produire des millions de graines, il a très rapidement colonisé le marais. Toujours en vente, il constitue notamment une menace forte pour l'activité des sauniers en formant un coupe-vent.



LE BACCHARIS :

**STOP aux plantes invasives !**

Ayez les bons réflexes :

- Ne plantez pas d'invasives, n'en introduisez pas dans les plans d'eau.
- Renseignez-vous sur les plantes avant de les acheter.
- Détruisez, après consultation d'un spécialiste, toute plante invasive.
- N'utilisez pas de produits chimiques pour détruire les plantes ou souches.
- Privilégiez les espèces locales : elles sont adaptées à nos milieux.
- Ne jetez pas de déchets verts dans la nature.



Il existe de nombreuses autres plantes invasives :

Faux vernis du Japon, Herbe de la pampa, Renouée asiatique, Myriophylle du Brésil, Arbre aux papillons (Buddleia), Hydrocotyle fausse-renouée... Renseignez-vous !



Pour plus d'information, une plaquette est à votre disposition en mairie.

Un doute sur une plante ? Une invasive à détruire ? Contactez-nous !

Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf  
Impasse de la Gaudinière - 85630 Barbâtre - Tél. : 02 51 39 55 62 - contact@baie-bourgneuf.com - www.baie-bourgneuf.com



## Etat civil 2019

### NAISSANCES

TAYLLAMIN Bahia 21/05/2019  
HORTAIS TOUGERON Oxsanne 29/05/2019

### DÉCÈS

BOULARD Gilles 04/01/2019  
PICHON Marie-France née MARTINEAU 29/01/2019  
DAVID Jeanne-Chantal née BERNARD 03/02/2019  
DURAND Ghislaine née SAVARY 04/02/2019

BARRIAC Bruno 10/02/2019  
BERRU Claude 23/02/2019  
LEBLANC Ginette née LE PENVEN 25/02/2019  
PLUSQUELLEC Daniel 07/03/2019  
GUÉRIN Christine née PERRIGAUD 23/03/2019  
BART Marc 20/04/2019  
OYALLON Claude 05/05/2019  
RAYNAUD Fernand née DAVID 23/05/2019  
LANEZ Lucette née BOULANGER 16/06/2019

## On nous informe

### ADBVB

Dans le cadre de l'animation Natura 2000 et du projet LIFE SALLINA pour la restauration des marais salés, l'Association de la Baie de Bourgneuf va réaliser la cartographie des milieux naturels des marais salés du Marais Breton et de l'île de Noirmoutier. Notre commune des Moutiers-en-Retz est concernée par ce travail. Pour réaliser cette mission, des

salariés de l'Association et des deux bureaux d'études TBM Environnement et Ecosphère feront des relevés terrain sur toutes les parcelles de marais salé de mars à septembre 2019 et de mars à septembre 2020. Merci de faciliter leur travail. En cas de doute, vous pouvez leur demander l'arrêté préfectoral qui les autorise

à pénétrer sur les parcelles privées, ainsi que la lettre de mission signée du Président de l'Association.

Si besoin, vous pouvez contacter Julie AYCAGUER à l'Association de la Baie de Bourgneuf :  
**02 51 39 55 62**  
**contact@baie-bourgneuf.com.**

## Les Moutiers-en-Retz devient une ville connectée avec Imagina !



La ville des Moutiers-en-Retz inaugure une toute nouvelle application sur smartphone nommée **Imagina** pour répondre aux besoins des habitants et des touristes.

Des balises Bluetooth disposées à chaque endroit stratégique de la commune permettent d'informer les utilisateurs en fonction de leur localisation et de leur profil.

Vous retrouverez dans l'application Imagina :

- Un parcours connecté des lieux du patrimoine permettant de

déclencher du contenu audio, photo, vidéo et des jeux sur le smartphone du visiteur au meilleur moment et au meilleur endroit durant son parcours.

- Le programme interactif des événements de l'année
- Les parcours vélo et de randonnées
- La localisation des points d'intérêt de la ville
- Les notifications en temps réel pour ne rien manquer de l'année
- Bientôt la mise en avant des commerces et associations de la commune

L'application Imagina est téléchargeable gratuitement sur le lien suivant : <https://imagina.io/lieux-connectes/les-moutiers-en-retz/> ou directement sur les stores Google Play et App Store.

À vos smartphones !

Vous trouverez l'image « ville connectée » aux différents formats à associer au texte avec les QR codes ici : <https://drive.google.com/drive/folders/10XW/TwOFyLEjsS296RU8OLVCAI0APR7DI?usp=sharing>





Un accompagnement téléphonique avec des infirmiers-conseillers en santé

Un suivi téléphonique déterminé en fonction des besoins et des difficultés concernant son asthme.



Un site de coaching en ligne sécurisé et accessible 24h/24

Vous pouvez y saisir et suivre vos données de santé, vos rendez-vous médicaux, ainsi qu'y poser des questions aux infirmiers-conseillers en santé.



## On nous informe

### CPAM

#### Vous êtes asthmatique ?

**L'Assurance Maladie vous propose un accompagnement personnalisé.**

Respiration sifflante, essoufflement, sensation d'oppression, toux...

Les symptômes de l'asthme se manifestent plus ou moins fréquemment et peuvent être une véritable gêne au quotidien. Quand on est asthmatique, il est essentiel de bien contrôler son asthme, d'adopter les bons réflexes et de suivre un traitement adapté pour mener une vie sociale, professionnelle et sportive aussi normale que possible.

#### Mieux vivre avec son asthme, c'est possible avec sophia !

Afin d'aider les personnes asthmatiques à mieux vivre avec leur

maladie, l'Assurance Maladie propose un service d'accompagnement, gratuit et sans engagement, en complément du suivi médical. Comment limiter les symptômes au quotidien ? Comment allier sport et asthme ?... **sophia** permet de mieux comprendre la maladie et ses traitements et d'adopter des gestes simples pour améliorer sa qualité de vie, entre les consultations avec le médecin traitant ou le pneumologue.

#### EN PRATIQUE

En adhérent à sophia, vous avez la possibilité de :

- bénéficier d'informations santé pratiques tout au long de l'année, complétées de témoignages et d'actualités,

- dialoguer avec des infirmiers-conseillers en santé pour mettre en pratique les conseils de votre médecin,
- consulter un espace internet personnalisé et sécurisé, enrichi d'un programme de coaching en ligne pour saisir et suivre vos données de santé, vos rendez-vous médicaux et poser des questions.

- Pour bénéficier du service sophia, rendez-vous sur [ameli.fr](http://ameli.fr) > rubrique « **Service sophia pour les personnes asthmatiques** » afin de connaître les conditions et les modalités d'inscription : <https://www.ameli.fr/loire-atlantique/assure/sante/assurance-maladie/service-sophia-pour-les-personnes-asthmatiques>
- Vous pouvez également télécharger l'application mobile **Asthm'Activ** pour adopter de bons réflexes au quotidien. Elle est disponible gratuitement sur l'App Store ou Google Play Store.

### EDF

Avis aux Monastériens concernant la fermeture des agences EDF en France en 2019 :

- Pour en savoir plus sur la fermeture des agences EDF en 2019 : <https://www.agence-france-electricite.fr/actualites/agences-edf-fermeture/>
- Retrouvez toutes les informations sur les services d'EDF pour la ville : <https://www.agence-france-electricite.fr/edf/>
- Toutes les informations liées à l'ouverture de votre compteur de gaz auprès d'un fournisseur : <https://www.agence-france-electricite.fr/gaz-de-ville/ouverture-compteur-de-gaz/>

## Plus de questions à se poser ! Tous les emballages se trient et sont valorisés !

Tous les habitants de Pornic Agglo Pays de Retz peuvent déposer dans les bacs à couvercle jaune tous les emballages ménagers sans distinction : emballages en métal, briques alimentaires et, tous les emballages en plastique, sans exception (bouteilles, flacons, bidons, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée.

Attention ! Les emballages en verre sont toujours à déposer dans les colonnes d'apport volontaire de couleur verte et tous les papiers sont également à déposer dans les colonnes bleues.

Retrouvez tous les jours de collecte et les consignes de tri sur le site [www.trionsensemble.fr](http://www.trionsensemble.fr).

Le Service Environnement se tient aussi à votre disposition de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 et par téléphone au 02 51 74 28 10.



## LE CENTRE PMM SAINT NAZAIRE « LV LAVALLEE » PRÉSENTATION DE LA PROMOTION « Les Moutiers en Retz »

### Remise des diplômes le 28 Juin Salle Jean Varnier

Le Centre de la Préparation Militaire Marine de Saint Nazaire « Lieutenant de Vaisseau Lavalée » est composé de 18 stagiaires dont une jeune femme. Cette année 2018 / 2019, la 14<sup>ème</sup> promotion porte le nom de la commune Les Moutiers en Retz.

Agés de 16 à 21 ans, les stagiaires PMM vont découvrir l'Institution Militaire pendant le cycle de formation PMM qui a lieu de septembre à mai. Ils sont encadrés par 6 réservistes du grade de lieutenant de vaisseau à matelot. Le port de l'uniforme sera le premier contact avec la Marine nationale.

Ils habitent les communes de : Saint Nazaire, Saint André des Eaux, Pornic, Guérande, Saint Brévin les pins, la Turballe, la Baule, le Pouliquen.

La préparation militaire marine (PMM), accessible à tous les niveaux scolaires, se déroule en deux temps : un programme d'activités étalées sur environ 12 samedis durant l'année scolaire, complété par une période de cinq jours au sein d'une base navale, à la découverte des unités de la marine.

#### **Une formation pour découvrir la Marine nationale**

La préparation militaire est un stage militaire et maritime qui permet de découvrir la Marine nationale au plus proche de son domicile, partout en France. Que ce soit pour préparer un engagement, s'engager comme réserviste ou découvrir le milieu maritime. Chaque stagiaire a l'opportunité de vivre une expérience unique et enrichissante. Les préparations militaires permettent aussi de découvrir l'esprit d'équipage et d'acquérir le goût de l'effort.

#### **Au programme :**

manœuvre, navigation, maniement des armes, formation aux premiers secours, sorties à la mer, visites de bâtiments de guerre

*Les*  
**Ciseaux à Bois**   
ÉBÉNISTE D'ART

www.lesciseauxaboiss.com  
Tél. 06 98 87 67 21  
lesciseauxaboiss@gmail.com

57 route de la Bernerie  
44760 LES MOUTIERS EN RETZ

**Frédéric RICHEUX**

RESTAURATION DE MEUBLES - MARQUETERIE  
VERNIS AU TAMPON - CRÉATION - POSE DE PARQUET



*La Petite Monastérienne*  
Pizzas, Salades, Galettes, Crêpes, Glaces  
(Pizza à emporter sur commande)

*Mayi et Jean Clément*

Fermé le lundi soir, mardi. Ouvert 7j/7 Juillet et Août  
**Tél. 09 73 68 38 87**

5 place de l'Eglise  
44760 LES MOUTIERS EN RETZ



*Mélinda Peinture*

CHEQUE EMPLOI SERVICE  
ACCEPTÉ

meligwen@msn.com  
06 31 82 03 31  
Les Moutiers en Retz 44760

Peinture, papiers peints  
Ravalements extérieurs  
Pistolet airless  
Travail soigné



**Maçonnerie**  
GUILLOU Joseph  
25, rue de la Source  
44760 LES MOUTIERS EN RETZ  
Tél. : 02 40 82 79 14

Carrelage - Placoplatre - Couverture



**RETZ ELEC'**  
PIERRE Simon

**ELECTRICITE GENERALE**  
NEUF - RENOVATION - DEPANNAGE 7/7  
CHAUFFAGE - VENTILATION

TEL : 06.18.90.31.39 / 02.51.74.50.87

4 IMPASSE MAGELLAN  
44760 LES MOUTIERS EN RETZ  
retzelec@gmail.com



**Allais Joseph SARL**

TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS,  
TRAVAUX AGRICOLES

LA CORBEILLIERE • 44210 PORNIC  
Tél. 02 40 82 00 87 • FAX 02 40 82 85 03



*Moutiers Plomberie*  
**06 76 55 77 53**  
moutiers-plomberie@orange.fr  
Sylvain Le Men  
6 rue de l'Ouche Jacqueline  
44760 Les Moutiers en Retz



**PINSON et FILS**  
47, route du Bois des Tréans - 44760 Les Moutiers en Retz

**MAÇONNERIE**  
**CARRELAGE - COUVERTURE**  
**Port. 06 22 51 19 83**





## La Défense militaire des côtes aux Moutiers

La remise des brevets et insignes aux stagiaires de la Préparation militaire Marine qui a eu lieu aux Moutiers le 28 juin, me donne l'occasion d'évoquer le passé maritime de notre commune, au travers notamment de sa composante militaire. En revenant tout d'abord sur un aspect peu connu de la défense militaire de nos côtes avant la Révolution. Le principe est alors d'enrôler les habitants des paroisses littorales dans la défense de leur territoire. Hérité du « guet de la mer » assuré par les seigneurs côtiers au Moyen-âge, le service est organisé militairement au XVIII<sup>e</sup> siècle. Jusqu'en 1759, les compagnies de milice destinées à garder les côtes sont rattachées au secrétariat de la Marine<sup>1</sup>. Les miliciens et canoniers garde-côtes sont embarqués sur les navires de la Royale pour le service du canon. Ils payent un lourd tribut en vies humaines lors de la bataille des Cardinaux en baie de Quiberon (fig.1), le 20 novembre 1759. Ce souvenir est rappelé par les deux canons mis en place en 2014 au Port-Royal à La Bernerie. Ils proviennent de l'épave du Juste, coulé dans



Fig. 1 - La bataille des Cardinaux (1759)

l'estuaire de la Loire à l'issue de cette rencontre avec la Marine anglaise.

### La menace des pirates

Jean Le Jau, procureur fiscal du Bourg des Moutiers fait graver en 1627, pour l'achèvement de la construction de sa maison, la plaque que l'on peut voir dans la salle d'honneur de la mairie.

En 1596, il a 26 ans, est receveur de la prieure des Moutiers et présente les comptes : Cette année-là Madame la Prieure a décidé de refaire le clocher de son église qui sert d'amer<sup>2</sup> (la fameuse église Madame disparue aujourd'hui). Pour cela, elle fait acheminer depuis Nantes des ardoises, de la chaux et des clous. Les matériaux sont embarqués au Port Maillard après avoir payé les droits à la Poterne de la ville et descendent «la rivière de Loire» à destination de l'estuaire pour redescendre le long des côtes, ils sont attendus au port du Collet.

Le « galion » de Mme la prieure n'est jamais arrivé au port. Il est arraisonné sur la Loire par des « pirates de mer » qui s'emparent de 10 000 clous à ardoise et de 3 000 clous à latte (le fer est alors recherché). Cette anecdote illustre l'insécurité de la «frontière» nord du Pays de Retz (considéré comme une presqu'île) et de la côte (les pirates ont leur repère sur l'île du Pilier).

Cette insécurité va amener le premier semblant d'organisation de défense des côtes du sud du comté nantais. En 1630, le duc de Retz a investi un

capitaine Garde-côte de cette défense depuis le Pellerin jusqu'au village de l'Époids à Bouin. L'organisation va évoluer au gré des conflits des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup>. En 1696, le Bourg des Moutiers, plus exactement son port de La Bernerie, subit une des rares tentatives de débarquement en Pays de Retz, les hollandais pillent le village.

### Les vestiges d'une défense, le sentier des douaniers

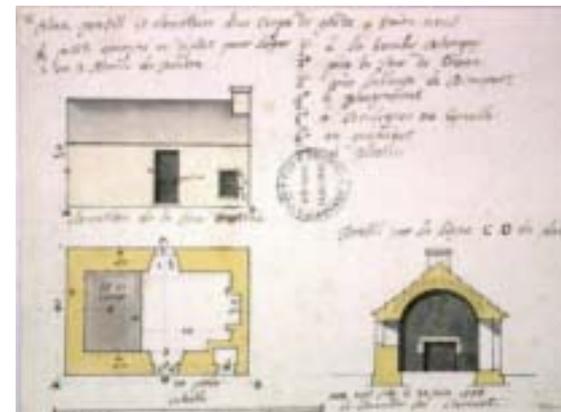


Fig. 2 - Plan d'un corps de garde

Le paysage des côtes de la Bretagne sud (ici le comté nantais) a peu gardé les traces des défenses du XVIII<sup>e</sup> siècle, essentiellement quelques corps de garde (fig. 2) comme celui de la Pointe Saint-Gildas. Les forts du XIX<sup>e</sup> siècle, qui ont remplacé les infrastructures voulues par le duc d'Aiguillon, ont eux-mêmes souvent disparus sous le béton du mur de l'Atlantique. Mais lorsque nous empruntons le sentier dit «des douaniers» (les douaniers ne l'ont parcouru que 67 ans de 1793 à 1860 pour la surveillance du littoral) c'est

<sup>1</sup> L'influence décisive de l'artillerie, fait ensuite passer le service au Secrétariat à la Guerre.

<sup>2</sup> Le clocher de l'église « Notre Dame des Motiers » est cité comme amer dans le Grand routier de Pierre Garcie dit Ferrande écrit vers 1480.

un chemin bâti par nos ancêtres pour faciliter la défense de leurs côtes que nous parcourons. Ce chemin, qui, du Bois de Céné à Paimboeuf en passant par la Pointe de Retz (pointe Saint-Gildas) reliait l'ensemble des postes où les guetteurs surveillaient la mer, et où le service du pédonage (piétons circulant de postes en postes) transmettaient les ordres.

## La défense est une affaire d'hommes

À l'aube du XVIII<sup>e</sup> siècle, la grande idée de Vauban est de confier la première ligne de défense côtière aux habitants des paroisses littorales. À Versailles, on hésite à armer ces « cul-terreux », mais lorsque la Royale de Colbert aura perdu de sa superbe, que les navires garde-côtes ne croiseront plus devant l'estuaire pour protéger les pêcheurs et les caboteurs des pirates de Jersey tapis en face, sur l'île du Pilier, les hommes seront les derniers remparts pour protéger les leurs, n'hésitant pas comme les garde-côtes de Bouin à prendre d'assaut le corsaire anglais piégé dans les vases complices du fond de la baie (1761).

Les milices garde-côtes du XVIII<sup>e</sup> siècle sont considérées parfois comme étant à l'origine de la conscription. Elles bénéficient de l'antiquité de la fonction de guetteur, et d'une acceptation liée à la revendication du privilège de se défendre soi-même. Revendication particulièrement forte dans les îles, notamment à Bouin qui, jusqu'à la fin de l'ancien régime, défend ainsi son statut d'île de mer. Ce particularisme littoral a été d'abord habilement utilisé, et avec l'aide de la réputation de sauvagerie que l'ennemi anglais prête volontiers aux habitants des côtes et des campagnes bretonnes (l'habitant du marais de Bouin n'est pas en reste), il s'est révélé efficace pour dissuader l'anglais, alors l'ennemi héréditaire, de prendre pied sur notre sol.

## La militarisation du service

Au gré des menaces et des progrès de l'artillerie, les garde-côtes vont voir leur statut évoluer, se militariser. Par tirage au sort, certains d'entre



Fig. 3 - Miliciens garde-côtes

eux constitueront des compagnies détachées armées et entraînées pour le combat (fig.3). Ainsi, à la veille de la guerre de Sept ans (1756), 28 hommes de Bourgneuf, 2 de Prigny, 14 des Moutiers et 6 d'Arthon, forment la compagnie de Bourgneuf, l'une des dix de la capitainerie de Pornic qui recouvre l'ensemble des côtes du Pays de Retz. Le tirage au sort et les contraintes du service - on les envoie dans des écoles de canon, parfois jusqu'à Rochefort - amorcent un rejet de l'institution par les jeunes hommes des paroisses côtières. À la fin de l'ancien régime, l'utilisation des canonnières garde-côtes sur les navires de la Royale consacre le divorce entre le peuple du littoral et les autorités.

En 1789, le cahier de doléances des Moutiers exprime l'horreur qu'inspire l'inconnu de la mer aux habitants des campagnes en réclamant « L'abolition des milices, matelots, et canonnières

garde-côtes, dont l'enrôlement ne produit que la désolation des villes et des campagnes ; ne donne que des soldats qui désespèrent de leur sort, des marins qui, entrés dans un vaisseau, n'ont d'autre idée que celle de la mort. »

## Un port militaire au Collet

La vocation maritime de notre commune fut surtout le fait de pêcheurs et de l'armement commercial à la grande course ou au cabotage dans les ports du Collet et de La Bernerie. La présence d'importants ateliers de charpente de marine dans ces deux ports est attestée par les archives notariales.

La vocation militaire fut plus rare, si l'on excepte un projet de port au Collet défini sur une carte<sup>3</sup> et dans un mémoire de 1746 : « Projet de port de Bourneuf, où il pourrait entrer les plus grands navires et Fregattes du premier rang. » Loïc Ménanteau le décrit ainsi : « Le port projeté a un bassin polygonal communiquant avec la mer par un chenal artificiel enserré entre deux digues dont les extrémités s'appuient sur les hauts-fonds rocheux de la Pierre platte (au nord) et les Trompereaux (au sud). »<sup>4</sup> (fig.4)

De toujours, l'homme des Moutiers, saunier et douanier dans le marais, pêcheur sur l'estran ou sur les bancs de Terre neuve, écraseur de crabe<sup>5</sup> ou capitaine au long cours, a surveillé la mer, fasciné et méfiant.

Patrice Pipaud



Fig. 4 - Projet de port militaire au Collet (1746)

<sup>3</sup> Bibliothèque nationale de France, département cartes et plans, GE AA-818 Nantes, 1746.

<sup>4</sup> Loïc Ménanteau, « Cartographies anciennes de la Baye de Bourgneuf et de l'estuaire de la Loire. », Bulletin de la Société des Historiens du Pays de Retz, Marais du Pays de Retz, géohistoire d'un espace conquis, 2016, p. 51-58.

<sup>5</sup> C'est ainsi que le capitaine Lacroix de La Bernerie appelle les marins au cabotage.

## Retour en images



**CONSEIL  
MUNICIPAL  
des Enfants**





Le Conseil municipal des enfants (CME) a participé aux évènements suivants :

- 1 - La distribution des colis de Noël
- 2 - Les enfants ont distribué les chocolats lors du repas des aînés
- 3 - Lors de la Cérémonie des vœux, le CME a fait le bilan de l'année passée et présenté ses projets pour l'année 2019
- 4 - Les jeunes n'oublient pas leurs aînés, le CME participe aux commémorations du 11 novembre et du 8 mai
- 5 - A l'initiative du CME, 15 enfants de CM1/CM2 ont participé à la sortie vélo ayant pour but la collecte des déchets
- 6 - Tous les élèves de CM1/CM2 ont découvert la forêt des Moutiers en compagnie de Pierre Sevec membre du Groupement Forestier.
- 7 - Des « mini-olympiades préparées par la commission Sport et Loisirs ont réuni les enfants du primaire et leurs parents sur l'espace Jean Varnier
- 8 - Une belle action solidarité : le CME a vendu des gâteaux confectionnés par les parents au profit de l'association « Courir Avec »
- 9 - Encadrés par le CME, les enfants des Maternelles ont profité d'une après-midi jeux .



*Nadine Fleurs*  
La maison du végétal

Toutes Compositions  
Florales

Route de Machecoul  
44580 BOURGNEUF en RETZ

☎ 02 40 21 49 23

[www.nadinefleurs.fr](http://www.nadinefleurs.fr)

VENTE AUX PARTICULIERS DU LUNDI AU DIMANCHE MITI  
Tél : 02 40 21 49 23

ETB Horticole Claude Masson

AGENCE FLORE  
Direction de la Livraison Florale

Florajet

**l'île** du bien-être

Institut de Beauté et de bien-être

Chemin de la Culée - Bourgneuf en Retz - 44580 Villeneuve en Retz  
02 51 74 03 38 • [contact@iledubienetre44.com](mailto:contact@iledubienetre44.com)  
[www.iledubienetre44.com](http://www.iledubienetre44.com)

Lundi, mardi, jeudi, vendredi  
de 9h30/12h30 - 14h/19h  
Mercredi de 9h30/12h30 - 13h30/16h30  
Samedi de 9h à 15h30  
Possibilité de Rdv le midi, et le jeudi jusqu'à 20h

AGENCE FLORE  
LPG  
ZOO

 **RENAULT**  
La vie, avec passion

**Bourgneuf Automobiles**

Réparation toutes marques - Vente véhicules neufs et occasions  
Nouvelle technologies, climatisation, air-bag,  
injection, entretien, pré-contrôle technique gratuit

02 40 21 92 70 Z.A. des Jaunins  
44580 BOURGNEUF-EN-RETZ

[www.renault.fr/concessionnaire.bourgneuf-en-retz-garage-rouaud-goisnard.html](http://www.renault.fr/concessionnaire.bourgneuf-en-retz-garage-rouaud-goisnard.html)



**AUTO-ÉCOLE BOURGNEUF**  
Enseignement de conduite B, AAC, boîte automatique

*Susanne Desjardins* Enseignante de conduite

2, ZA Les Jaunins - Bourgneuf en Retz  
44580 Villeneuve en Retz  
06 62 71 23 21  
[bersusi@aol.com](mailto:bersusi@aol.com)

Heures de Code  
Mardi 19h • Mercredi 18h • Vendredi 19h30 • Samedi de 10h à 12h

E0304405950

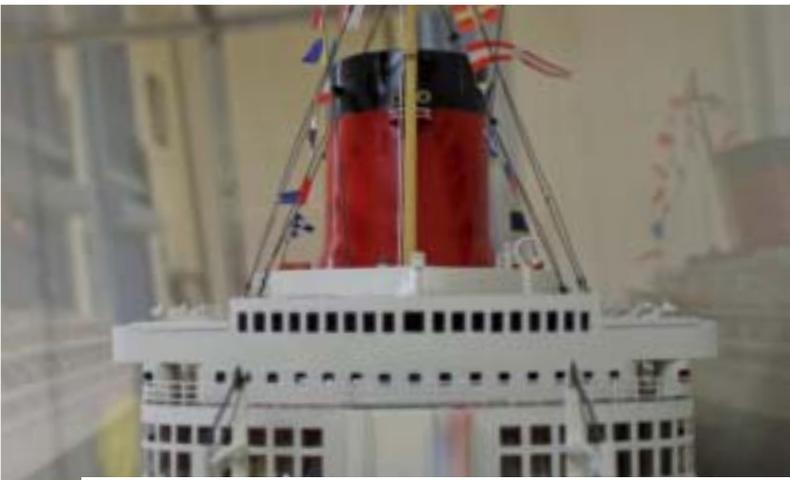
 **DEVELOPPEMENT OUEST**

**Aménageur - Lotisseur**

2, rue Marie Curie - CS 52411 - 44124 **VERTOU** Cedex  
Tél. **02 51 79 18 96** - E-mail : [accueil@ifi-ouest.fr](mailto:accueil@ifi-ouest.fr)

[www.ifi-amenagement.fr](http://www.ifi-amenagement.fr)





## Le mois de la Marine

Début mai, dans des locaux beaucoup plus spacieux, le bibliothèque a accueilli René Villoury qui débutait le mois de la Marine avec une conférence sur les phares et les feux de l'Estuaire de la Loire.

Le lendemain, Bernard Imbert avait apporté son impressionnante collection de livres sur la Marine. Il nous a parlé de l'évolution des cartes marines pour finir par la version actuelle sur ordinateur.

Quant à Olivier Briard, il a initié les Monastériens à la réalisation du Noeud pomme de Toulaine utilisé sur les navires à partir de 1889.

Une exposition exceptionnelle s'est tenue dans le même temps à la bibliothèque: outre un panneau sur la famille Joubert du Collet préparé par Lucette et des cartes marines (prêt de monsieur Tanguy), les lecteurs et les visiteurs ont pu admirer une superbe maquette du paquebot Normandie de 2m50 prêtée par le musée de la Marine à la demande de René Villoury.

Denis Puech, bénévole, nous parle de ce bateau emblématique:

« Sorti des chantiers navals de Penhoët à Saint-Nazaire, sa construction a duré 3 ans de 1932 à 1935. Ce navire d'une longueur de 313m et d'une largeur de 36 m faisait la traversée transatlantique du Havre à New-York, à la vitesse de 55 km/h.

Il eut une fin tragique car le 9 février 1942, un incendie se déclara sur le pont promenade et les masses d'eau utilisées pour éteindre le feu le firent chavirer.

Par deux fois il reçut le ruban bleu qui était décerné au navire le plus rapide du monde.

Le dernier Pacha du Normandie fut le commandant Etienne Payen de la Garanderie qui termina ses jours en 1992 à La Bernerie, à l'âge de 104 ans.

La bibliothèque remercie toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de ce mois de la Marine et vous rappelle qu'une belle collection d'ouvrages sur ce thème dans ses nouveaux locaux et notamment le fonds André de Cayeux.



## A la bibliothèque

Autour d'un projet commun, les élèves de CE2 et l'équipe animation jeunesse de la bibliothèque se retrouvent dans le centre bourg, les lundis après-midi.

Aidés par l'association D'clac en Retz, les enfants retrouvent les lieux vus sur des cartes postales anciennes et les photographient.

Un groupe avec Stéphanie, enseignante de l'école, se charge de dessiner les monuments qui n'ont pas changé au fil du temps.

Dans les jardins de la mairie se déroule un grand jeu de l'oie autour du patrimoine et les enfants découvrent le travail des paludiers et l'histoire de notre village.

Vous pourrez voir leur travail à la bibliothèque en juillet et en août autour d'une exposition qu'ils auront réalisée.

A partir de septembre, la bibliothèque se mettra à l'ère du numérique et vous proposera de découvrir le fonctionnement d'une imprimante 3D et du casque de réalité virtuelle.

Une conférence présentant les dangers d'Internet vous sera proposée par Alain Meuric.

Pendant les vacances de la Toussaint des ateliers pour les jeunes seront mis en place.

En préparation également des conférences : en juillet autour du bien-être et en novembre sur Léonard de Vinci.

Vous pourrez nous retrouver, devant la bibliothèque le samedi 13 juillet le 17 août pour des grandes braderies de livres.



## Budget de fonctionnement 2,364 MILLIONS D'EUROS

### RECETTES

#### FISCALITÉ DIRECTE...

- Taxe d'habitation\*
- Taxe sur le foncier bâti
- Taxe sur le foncier non bâti

*Le produit de la fiscalité directe de l'évolution de la population et des choix politiques en matière de taux.*

*Aux Moutiers les taux restent inchangés depuis 17 ans.*

**1,716 M€**

#### ... ET INDIRECTE

- Droits de mutation (payés sur toutes les cessions immobilières : 60 000 euros)

*Le niveau des droits de mutation est fixé par l'État.*

#### DOTATIONS ET SUBVENTIONS

**Dotation globale de fonctionnement**

- Compensations liées aux réformes de la fiscalité locale :
- Dotation de péréquation entre collectivités
- Dotation de solidarité rurale

*La DGF\*\* est allouée par l'État aux communes et communauté de communes et calculée en fonction de la population mais aussi de critères variés - longueur de voirie, nombre d'enfants scolarisés.. - qui changent d'une année sur l'autre.*

**0,500 M€**

#### ATTÉNUATION DE CHARGES

- Remboursements par les assurances
- Produits exceptionnels

**0,016 M€**

#### AUTRES RESSOURCES

- Part d'excédent de fonctionnement
- Revenus locations
- Restauration scolaire et C.A.L

**0,132 M€**

### DÉPENSES

#### CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL

*Une grosse partie de l'effort porte sur ce poste . Il ne s'agit pas d'apporter moins de services à la population mais de maîtriser les dépenses par une révision ou mise en concurrence des marchés de fourniture, espaces verts, éclairage public, entretien des locaux...*

**0,680 M€**

- Fluides (électricité, gaz, téléphone...)
- Fournitures
- Maintenance
- Ecole (0,132 M€)

#### AUTRES CHARGES DE GESTION

- Subventions
- Participation de la commune à divers organismes
- Indemnités des élus

**0,101 M€**

#### FRAIS FINANCIERS

- Intérêts des emprunts

**0,108 M€**

#### ATTÉNUATION DE PRODUITS

- Reversement fiscalité
- Dépenses imprévues

**0,260 M€**

#### CHARGES DE PERSONNEL

*La commune des Moutiers emploie 27 agents. Un effectif qui atteint 30 personnes en été avec les saisonniers*

**0,943 M€**

#### ÉPARGNE BRUTE

*La différence entre recettes et dépenses constitue ce que l'on appelle l'épargne brute de la Commune Le montant est intégralement reversé en section d'investissement.*

**0,272 M€**

\*Taxe d'habitation : Elle comporte une part communale et une part intercommunale. La répartition en est indiquée sur l'avis d'imposition tout comme le taux déterminé par chaque collectivité.

\*\* DGF : Elle est décidée chaque année dans le cadre de la loi de finance votée en décembre et portée à la connaissance des communes courant mars.



## Budget d'investissement 0,979 MILLION D'EUROS

### RECETTES

0,272 M€

ÉPARGNE BRUTE

0,707 M€

#### RECETTES D'ÉQUIPEMENT ET FINANCIERES

Fonds de compensation de la TVA  
Taxe d'aménagement  
Subventions diverses  
Excédent de fonctionnement 2018 (0,437 M€)

0,00 M€

#### EMPRUNT D'AJUSTEMENT

*L'emprunt d'ajustement permet d'équilibrer les comptes en fin d'exercice. Si sa gestion a été plus favorable que le budget, elle peut ainsi emprunter moins que prévu... Mais le montant budgété constitue un maximum qu'elle ne peut pas dépasser.*

### DÉPENSES

0,376 M€

#### PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS DE L'ANNÉE

Investissements de réhabilitation (voirie, bâtiments, réseaux, matériel, mobilier, études: PLU, )  
Projets spécifiques : columbarium, équipement et travaux salle Jean Varnier, éclairage public, Aménagement salle des associations dans la maison LOQUET, bibliothèque, diagnostic Chapelle de PRIGNY, Réhabilitation de la zone ostréicole de Lyarne, informatique, terrains...

0,257 M€

#### REMBOURSEMENT DU CAPITAL DES EMPRUNTS

Capital de la dette courante

0,047 M€

#### DÉPENSES IMPRÉVUES

0,299 M€

#### DÉFICIT REPORTÉ

## Cadre général du budget

Le budget 2019 voté par le conseil municipal le 4 mars 2019, a été basé sur un débat d'orientation préalable informel qui s'est déroulé en fin d'année 2018. Dans un contexte financier toujours contraint, le budget 2019 veille à la préservation de la qualité du service public local et ouvre un niveau d'investissement significatif répondant notamment aux exigences de sécurisation des voiries, à l'amélioration des lieux permettant aux associations d'exercer leurs activités (nouvelle maison des associations et terrains de pétanque), agrandissement de la bibliothèque.

Les grandes orientations retenues sont les suivantes :

- Stabilité des taux d'imposition (demeurés inchangés depuis 18 ans) et gel global des prix des services.
- Investissements couverts par autofinancement sans recours à l'emprunt pour maintenir une situation financière aujourd'hui saine mais encore caractérisée par un endettement notable.
- Poursuite des efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement sans altération de la qualité de service aux administrés.

#### Section de fonctionnement, équilibrée entre dépenses et recettes à hauteur de 2,364 millions d'euros

Il s'agit des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux.

Les recettes correspondent aux sommes encaissées au titre de prestations fournies à la population (restauration scolaire, locations de salle, participation pour le portage des repas, ...), impôts locaux, dotations versées par l'Etat et d'autres collectivités, subventions.



**Les dépenses** correspondent aux frais de personnels, aux intérêts de la dette, à l'épargne brute virée en autofinancement à la section investissement, aux fournitures et

prestations pour l'Ecole Eric Tabarly et le centre d'accueil des Farfadets, à la maintenance nécessaire au maintien du patrimoine bâti communal, aux fluides et fournitures.

### **Autofinancement**

L'épargne brute s'élève à 0,272 M d'euros. C'est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Elle signe donc les efforts de maîtrise des coûts opérés par une gestion attentive sur tous les postes où des marges d'économie s'avèrent possibles sans dégradation du service ou des équipements.

### **Section d'investissement équilibrée entre recettes et dépenses à hauteur de 0, 979 millions d'euros**

**Les recettes**, sont, pour une part, directement liées aux dépenses d'investissement de l'année précédente via le Fonds de compensation de la TVA récupéré l'année suivant leur réalisation. Elles sont aussi constituées de l'excédent de fonctionnement de l'année précédente qui s'est élevé à 0,437 millions d'euros. S'ajoutent les taxes d'aménagements et diverses subventions.

Enfin, le provisionnel d'épargne brute de la section de fonctionnement

vient compléter le dispositif sans qu'il soit nécessaire cette année de recourir à un emprunt d'ajustement.

Les dépenses couvrent le remboursement du capital de l'emprunt (0,257 millions d'euros) et permettent de réaliser le programme des investissements de l'année.

En 2019 un effort particulier sera à nouveau porté sur la voirie.

### **Le deuxième grand chantier concerne les travaux sur les bâtiments mis à disposition des associations et la bibliothèque :**

Finalisation des travaux de la Maison Loquet qui prend le nom de Maison des Associations . Engagement des travaux d'extension de la bibliothèque municipale.

Le troisième chantier concerne le diagnostic des travaux à réaliser sur l'un des éléments majeurs de notre patrimoine, la Chapelle de Prigny.

Enfin, nous devons concrétiser, par une révision de notre PLU, les orientations sur lesquelles la commission urbanisme travaille depuis plus de 2 ans.

À ces grandes opérations s'ajoutent les achats de terrain pour consolider la zone forestière, l'agrandissement du cimetière, des travaux complémentaires sur les terre-pleins et parking de salle Jean Varnier.



**M TAXIS MORLET**

**LES MOUTIERS EN RETZ  
PORNIC - LA BERNERIE EN RETZ**

**06 78 71 99 61**

Prise de rdv de 9h à 18h du lundi au vendredi  
*Le week-end sur réservation*

taxi.morlet@orange.fr  
19, rue du Pré Tarin  
44760 LA BERNERIE EN RETZ

-  Conventiéonné organisme d'assurance maladie
-  4 taxis
-  Minibus 7 passagers
-  Gare et aéroport
-  Hopitaux

  
MARION & MATHIEU OPTICIENS

[www.marionetmathieuoptyciens.fr](http://www.marionetmathieuoptyciens.fr)

1 place de la Gare - 44210 PORNIC - 02 51 18 63 59



**Jolly CHARPENTE**

TRAVAUX MARITIMES  
CHARPENTE  
OSSATURE BOIS

   
La nouvelle énergie du bâtiment

Z.A. Les Jaunins - Bourgneuf en Retz - 44580 Villeneuve en Retz  
Tél. 02 40 21 42 40 - [www.jolly-charpente.com](http://www.jolly-charpente.com)

*Domaine du Sillon Côtier*



NICOLAS FERRÉ  
VIGNERON - RÉCOLTANT

1<sup>ER</sup> CHEMIN DE TRÉLEBOURG • 44760 LES MOUTIERS-EN-RETZ  
Tél. 02 40 64 77 29 • [sillon-cotier@wanadoo.fr](mailto:sillon-cotier@wanadoo.fr)  
[www.domaine-sillon-cotier.com](http://www.domaine-sillon-cotier.com)

**POMPES FUNÈBRES**

*Allain*

SALONS FUNÉRAIRES  
ORGANISATION COMPLÈTE D'OBSÈQUES  
DEVIS GRATUIT SUR DEMANDE  
CONTRATS OBSÈQUES

16, rue de Nantes - 44320 CHAUMES-EN-RETZ  
Tél. 02 51 74 57 94  
Ag 9844306

35, rue Jean du Plessis - 44760 LA BERNERIE-EN-RETZ  
Tél. 02 40 64 61 07  
Ag 200044333

1 rue de la Taillée - 44580 VILLENEUVE-EN-RETZ  
Tél. 02 40 21 93 30  
Ag 200044328

**PATRICE ENTRETIEN & VITRERIE**



Bel Essor - Le Clion sur Mer  
44210 PORNIC  
Tél./Fax 02 40 21 70 73  
[patricebeillard@aol.com](mailto:patricebeillard@aol.com)

**BREHARD**

TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

Z A le pont neuf 44320 SAINT PERE EN RETZ  
Tel : 02.40.21.70.78 - Fax : 02.40.21.86.16  
[secretariat@brehard-tp.fr](mailto:secretariat@brehard-tp.fr)



## CHOREIA

Dana Luciano, une artiste qui va nous faire chanter !

« Nantaise d'origine, mon mari et moi sommes installés aux Moutiers en Retz depuis l'automne dernier. C'est un choix affectif ayant tissé de nombreuses relations personnelles et professionnelles de longue date.

En tant que vocaliste et comédienne, j'ai trente ans d'expérience scénique et au service de la pratique amateur.

Aujourd'hui, je souhaite pouvoir développer sur la commune un partage de passions que sont la musique, le chant, le théâtre et, pour la rentrée 2019, la création d'une chorale mixte autour d'un répertoire

plutôt orienté "Gospel" ainsi qu'un groupe de chant autour de la chanson française.

Je souhaite également me rapprocher des associations locales en vue de développer des projets communs.

L'association "Choreia" proposera, parallèlement, tout au long de l'année, des stages d'initiation ou de perfectionnement dans le chant et le théâtre. » Chœur Gospel Mona Voce : une chorale gospel aux Moutiers en Retz !

D'ores et déjà, l'association Choreia recrute des choristes hommes/femmes (ados et adultes) pour sa chorale gospel. Dirigée par Dana Luciano (ex

chef de chœur des Chants de Coton et membre du groupe Keep On- variations gospel), la chorale abordera les standards du gospel et du negro-spiritual, ainsi que quelques chants traditionnels du monde. Le chœur gospel « Mona Voce » s'adresse à tous ceux (débutants acceptés) qui souhaitent vivre l'expérience du chant collectif dans une ambiance conviviale. Les répétitions auront lieu tous les jeudis soirs (hors vacances scolaires) de 19h30 à 22h grande salle Jean Varnier aux Moutiers en Retz.

La cotisation annuelle est de 160€ (adhésion 10€ comprise).

Démarrage jeudi 3 octobre 2019.

**Pour tout renseignement ou rejoindre la chorale, contacter :**  
**Dana Luciano - 06 34 41 18 94 - assochoreia@caramail.fr**

## Un club nautique dynamique

L'été étant de retour, le Club nautique des Moutiers-en-Retz s'apprête à accueillir ses stagiaires durant les vacances scolaires.

Les conditions climatiques estivales vous permettront de découvrir ou redécouvrir les plaisirs de la voile. Venez nous rejoindre au sein d'un de nos stages que ce soit à la journée ou sur plusieurs jours. Nous accueillons tous les publics, débutant ou confirmé. Nos différents types équipements nautiques nous permettent une adaptation à tous les âges.

Si vous ne souhaitez pas naviguer, la possibilité vous est également offerte

de pratiquer une autre activité via la location de paddle.

Pendant cette période estivale le club organise plusieurs événements :

### • Le 14 Juillet

Le Trophée de la Nor, course contre la montre entre la plage du Pré-Vincent et la Nor, suivie d'une course au chrono, ouverte pendant tout l'été.

### • Le 11 Août

La fête du club pendant laquelle seront organisés les jeux de la vase (matin) et la compétition d'Objets Flottants Non Identifiés (après midi).



Un atelier de construction d'O.F.N.I sera organisé dans les jours précédents la compétition.

### • Le 17 Août

Régate multi-support ouverte à tous, avec la participation des stagiaires et des moniteurs

N'hésitez pas à consulter notre page facebook et notre site internet ou à venir nous voir pour plus de renseignements.

**<https://fr-fr.facebook.com/CNMoutiers/> - <https://club-nautique-des-moutiers.assoconnect.com/>  
**Club nautique des Moutiers En Retz - Rue du sauvetage - 44760 Les moutiers En Retz - 06 75 32 39 79****



## Country & Line

### En route pour la Country

Après 2 belles années, notre association reprendra ses cours de Country dès le mardi 10 septembre 2019 à partir de 18h30 avec un niveau Intermédiaire, suivi à 19h45 d'un niveau Débutant puis à 21h d'un niveau Novice. Le mercredi sera le soir des révisions à partir de 19h45.

Salle Jean Varnier, Rue de Prigny aux Moutiers-en-Retz

La danse Country est une activité sportive très conviviale qui peut se pratiquer sur de nombreuses

musiques (country, cha cha, valse, rock pop, irlandaise...) y compris contemporaines.

Chaque musique a sa propre chorégraphie. Les changements de direction sont de très bon exercice de mémorisation et de repérage dans l'espace.

Les danses peuvent s'effectuer le plus souvent en ligne, mais également en couple, en cercle, en contre-danse.

Si cette activité vous plaît et que vous voulez les pratiquer davantage, des

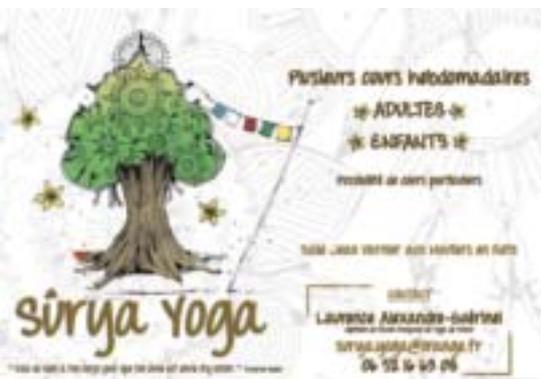
bals sont organisés régulièrement dans la région.

Notre Bal annuel a eu lieu le 27 avril 2019 (photo ci-dessus)

Les cours sont également ouverts aux enfants à partir de 10 ans s'ils sont accompagnés d'un membre de leur famille.

Soyez les bienvenu(e)s à venir tester 2 cours gratuits en septembre. Nous aurons à vous retrouver sur la piste.

**Pour tout renseignement : Isabelle 06 24 38 01 11 ou Nadine 06 40 11 06 03**



## Sûrya Yoga

(école rattaché à la F.N.E.Y Fédération Nationale des Enseignants de Yoga).

La pratique basée sur la présence du souffle permet de venir travailler avec douceur, fermeté et attention toutes les parties du corps, de libérer les articulations, de retrouver souplesse et mobilité. Le mental s'apaise au fur et à mesure de la séance, nous laissant ainsi constater un état de calme et d'équilibre.

Dans ces cours multi niveaux nous vivons tour à tour des phases de relaxation, des postures (les asanas), des propositions respiratoires (les pranayamas), nous amenant vers la méditation. La séance, est une invitation à la détente du corps et de l'esprit. Elle permet de se relâcher, de

s'accorder afin de trouver le calme en soi.

Pour aller plus loin dans notre pratique nous organisons pour nos adhérents différents stages, le dernier ayant eu lieu le 24 mai 2019 aux Moutiers avec un couple de professeurs de yoga Indien Krishna Sundaran et son épouse Beena, tout droit venus du Kerala.

Il est possible de nous rejoindre, à cet effet un cours d'essai gratuit est proposé par l'association afin de pouvoir découvrir l'activité et l'enseignement dispensé.

L'association tient également à votre disposition les horaires des cours.

L'association Sûrya yoga a le plaisir de proposer la pratique du Hatha yoga aux Moutiers en Retz, sous forme de Cinq cours adultes par semaine. Les pratiques ont lieu du lundi au vendredi petite salle de la salle polyvalente Jean Varnier.

Les cours sont dispensés par Laurence Alexandre-Guérinel diplômée de l'Ecole Française Du Yoga de l'Ouest

**N'hésitez pas à nous contacter au 06 52 16 63 08 ou par courriel à l'adresse suivante - [surya.yoga@orange.fr](mailto:surya.yoga@orange.fr)**



### Naturo'nomade



L'association Naturo'nomades regroupe plusieurs naturopathes vitalistes.

La naturopathie vitaliste est une médecine de prévention qui permet de relancer l'énergie vitale de chaque personne via dix techniques naturelles : l'alimentation, la

biokinésie (le sport), les bienfaits par l'eau, la psychologie, la phytologie (les plantes), la pneumologie (les différentes respirations), l'actinologie (les bienfaits par les rayons de la lune du soleil, des couleurs et des sons), la chiologie (les massages bien-être), le magnétisme et la réflexologie.

Aux Moutiers en Retz, l'association Naturo'nomades propose un atelier hebdomadaire de « biokinésie » le jeudi de 11h00 à 12h00.

La biokinésie est une sorte de gymnastique douce pour les organes qui se fait, des fois, à l'aide d'haltères, de bâtons.

Elle apporte une plus grande oxygénation du sang et des cellules, une tonicité des appareils cardiovasculaire et circulatoire, une détente corporelle, un relâchement du

mental, une meilleure gestion du stress, une redistribution de l'énergie et un meilleur sommeil.

Les adhérentes actuelles, avec leurs problèmes de santé ou non, aiment se retrouver pour partager un temps de gymnastique douce avec soutien et complicité.

La séance s'achève par un moment plus calme comme des sons chantés, de la gymnastique oculaire ou une méditation pour le plus grand plaisir de toutes.

Nous vous invitons à venir nous rejoindre pour voir ou pour vous joindre à nous sur deux temps de portes ouvertes les jeudi 20 juin et 4 juillet.

**Pour de plus amples renseignements, contactez Astrid Barthélemy 06 30 49 20 09**

### Le Patch Monastérien

Le patch monastérien a rejoint la nouvelle salle des associations qui vient d'être créée à côté de l'agence postale.

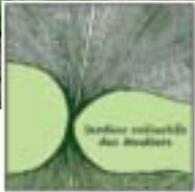
Si vous êtes intéressés, venez nous retrouver le jeudi de 10 heures à 18 heures du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Le patch exposera ses réalisations sur le thème de la musique dans cette même salle du lundi 12 août au dimanche 18 août compris.



**Contact au 06 71 12 38 32**





## Les jardins collectifs

Les Jardins Collectifs des Moutiers (JCM) entament leur troisième saison au chemin des Noës Gruères, l'occasion de dresser un premier bilan.

Une quinzaine de familles adhère et chacune apporte son savoir-faire, ses idées, sa force de travail, ses réseaux, ce qui permet de faire vivre le jardin et de l'alimenter en apports divers. Le fonctionnement de l'association s'est mis en place progressivement, autour de deux rendez-vous hebdomadaires au jardin (mercredi et dimanche après midi) ainsi qu'un rendez-vous mensuel chez l'un d'entre nous pour fixer les travaux à venir.

L'aménagement du jardin s'est fait autour d'un « fer à cheval » central, qui

consiste en une triple ligne de buttes de permaculture (5 ont été réalisées la première année, et 5 autres sont en cours de réalisation). Nous avons testé plusieurs combinaisons pour réaliser nos buttes mais le principe général reste le même, reconstituer un sol riche et vivant, de type forestier, en superposant différentes couches de matières : du bois mort plus ou moins décomposé, des feuilles mortes (déchets bruns), du compost, des tontes (déchets verts), de la terre, du sable, du goémon, du fumier et surtout un paillage abondant pour limiter les arrosages.

Une cabane au centre abrite le petit matériel et permet de récupérer

un peu d'eau de pluie. Une haie composite (noisetier, osier, lauriers, petits fruitiers) a été plantée pour s'isoler de la route bleue toute proche et faire coupe-vent tandis qu'une haie de fruits rouges borde la route d'accès. Des arbres fruitiers ont été plantés dans des buttes surélevées pour pallier la médiocrité du sol (argile dès 20cm de profondeur). Enfin une spirale aromatique est en cours de construction.

Nous souhaitons établir un échange avec une classe d'école primaire et organisons deux portes ouvertes cet été : **Mercredi 10 juillet entre 16h et 19h, Dimanche 11 août entre 16h et 19h.**

**Renseignements : mail : [marianne.loic@laposte.net](mailto:marianne.loic@laposte.net)  
au jardin tous les mercredis et dimanches (début ou fin d'après-midi selon la saison).**

## Mercredi de Prigny

### BILAN ACTIVITES 2018

Le jeudi 21 juin, pour la fête de la musique offerte aux enfants de l'école publique Eric Tabarly, la compagnie Laurent Deschamps a fait découvrir aux écoliers « Au bout du conte », un conte mathématico-musical, spectacle humoristique et interactif.

En juillet et août, 1400 personnes sont venues écouter les 9 concerts de l'été avec les musiciens suivants : Bruno Rouillé et Cyrille Simon, Noémie Bousquet et Hélène Gendek, Florence Ladmirault, Catherine Taillandier et Ofélia Valibouze, Le Local Brass Quintet, Nolwenn Monjarret et Philippe Le Gallou, Bogdan Nesterenko, Yves Brisson et Emilie Chevillard, Jérôme Billy

et Alain Rizoul, et enfin Françoise Roussillat et le chœur Eva.

Les visites libres ou guidées de la chapelle, les mercredis après-midi de l'été, ont été effectuées par les bénévoles de l'association, qui ont accueilli 762 visiteurs, dont 294 lors des 2 journées du patrimoine en septembre.



## Paroisse



*Pèlerinage à Prigny aux Moutiers.*

### Horaires des messes :

Pendant l'été, du 7 juillet au 25 août 2019, une messe sera célébrée tous les dimanches à 9h30 dans l'église des Moutiers.

En semaine, une messe est célébrée le lundi matin à 9h30 et le jeudi à 18h15 à l'église

- **Lundi 15 juillet** à 21h à l'église des Moutiers, concert « Valery Orlov, la grande voix russe »

# JUILLET

## Samedi 13

- Fête Nationale : retraite aux flambeaux, feu d'artifice, bal populaire

## Dimanche 14

- Les Rendez-vous du Port du Collet. Vide-Grenier. Nombreuses animations et dégustations. Promenade en mer
- Club nautique : Trophée de la Nor. Course contre la montre entre la plage et la Nor.

## Lundi 15

- Concert du chanteur Lyrique Valéry Orlov
- 21h Eglise Saint Pierre

## Mardi 16

- Soirée Jeux en famille organisée par la Bibliothèque municipale
- 19 à 22h Centre municipal des Farfadets

## Dimanche 21

- Vide grenier de l'Elan Monastérien au terrain de pétanque

## Vendredi 26

- Enquête historique médiévale 14h et 16h30 devant la Lanterne des Morts
- Organisée par P2MB et SHPR

# AOÛT

## Dimanche 4

- Vide-grenier organisé par l'AMPRI place de l'église Madame

## Mercredi 7

- Marché artisanal organisé par l'Amicale Laique place de l'Eglise Madame



Consulter le guide des festivités 2019 et l'agenda des actualités et animations sur le nouveau site internet de la [www.mairie-lesmoutiersenretz.fr](http://www.mairie-lesmoutiersenretz.fr)

## RENDEZ-VOUS AGENDA du 2<sup>ème</sup> semestre 2019

## Samedi 10 et Dimanche 11

- Fête du Club Nautique jeux de vase et compétition OFNI

## Dimanche 11

- Vide-grenier organisé par l'Elan Monastérien sur le terrain de Pétanque rue de Prigny
- Enquête historique médiévale 14h et 16h30 devant la Lanterne des Morts
- Organisée par P2MB et SHPM

## Samedi 17

- Vide-grenier organisé par la Bibliothèque
- Vente de livres devant la bibliothèque de 10h à 123h

## Vendredi 23

- Flânerie dans les rues des Moutiers 15h00 RDV devant la bibliothèque sur inscriptions



# SEPTEMBRE

- La bibliothèque à l'ère du numérique à partir de septembre
- Imprimante 3D, casque de réalité virtuelle, jeux vidéo, conférences sur la sécurité et internet

## Samedi 7

- Forum des associations de 13h30 à 17h30 salle Jean Varnier

## Samedi 21 et Dimanche 22

- Journées européennes du patrimoine



# OCTOBRE

## Samedi 12

- Forum « Bien Vieillir » de 10h à 18h organisé par le CLIC et les services de l'Agglo (stands, tables rondes, ateliers, conférences)
- Espace culturel du Val Saint Martin à Pornic

# NOVEMBRE

## Lundi 11

11 Novembre commémoration

# DECEMBRE

## Samedi 14 et Dimanche 15

Marché de Noël



La plus belle façon de vivre vos vacances !!!



**Les Brillas**  
camping

Location et Vente  
de Mobil-Homes

Le Bois des Tréans • 44760 Les Moutiers en Retz

Tél. 02 40 82 79 78 • info@campinglesbrillas.com • www.campinglesbrillas.com



**Maître Thierry ROBVEILLE**  
Notaire

**LES MOUTIERS EN RETZ**

Maison avec terrain de 760m<sup>2</sup> comprenant un séjour, une cuisine, 2 chambres, salle d'eau, wc et garage.

Prix - 155 872 euros (Frais de négociation inclus)

**LES MOUTIERS EN RETZ**

Maison avec jardin de 500m<sup>2</sup> comprenant un séjour ouvert sur cuisine aménagée, une salle de bains, 2 chambres, wc, garage, débarras, petite pièce au dessus.

Prix - 171 320 euros (Frais de négociation inclus)

Chemin de la Culée - Zone Commerciale des Salines - 44580 VILLENEUVE-EN-RETZ

Tél. 02 40 21 40 02 - Fax 02 40 21 46 17

sarl



**CROSNIER**  
Johann  
Artisan Maçon

Maçonnerie Générale et Rénovation,  
Étanchéité, Couverture, Traitement de toiture,  
Peinture et Ravalement,  
Enduit traditionnel et décoratif

14 route du Bois des Tréans  
44760 Les Moutiers en Retz

06 51 52 22 45 • crosnier.johann@yahoo.fr

**Sarl Daïan**

**Plomberie - chauffage**

Installation sanitaire et thermique  
Rénovation de salle de bain  
Dépannages et petits travaux  
Ramonage de cheminée

44760 Les Moutiers en Retz

**06 59 11 22 50**

eurl-daian@outlook.fr

# LES MOUTIERS EN RETZ

Investissez dans un patrimoine d'exception



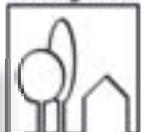
**TERRAINS À BATIR**

COMMERCIALISATION

**07 66 05 33 98 - 06 84 65 58 17**

www.besnier-amenagement.com

**BESNIER**  
aménagement



# LES MOUTIERS EN RETZ

# MARCHÉ Gourmand

TOUS LES LUNDIS  
de 17h à 20h

du 8 juillet  
au 26 août



**RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLE**  
avec vos producteurs et artisans

**A LA FERME**  
de la Fradouillère

**ANIMATIONS**  
mini-ferme et  
balades en poneys



**PRODUITS  
A DEGUSTER  
SUR PLACE**



LOUVIOT Michel  
Apiculteur - St Philbert de Gd Lieu



La Spirulinerie  
Nos spirulines nutritionnelles 100% naturelles



GAEC DU BARIL  
Vente directe de produits laitiers  
BIBERONNÉS & CHARRONS

GAEC  
de la Millassière  
Légumes - Le Clos sur l'Her



FERME  
DE LA GOGUILLAIS  
Viande de bœuf, veau de lait...

